

*Catalogue  
de retours d'expérience*

# GESTION DES DÉCHETS VERTS

Un guide à destination  
des collectivités





# GLOSSAIRE

## ADEME

Agence de la transition écologique

## AGEC

Anti-gaspillage pour une économie circulaire

## ANBDD

Agence National de la Biodiversité et du Développement Durable

## CA

Communauté d'agglomération

## CDC

Communauté de communes

## CODEC

Contrat d'objectif déchets et économie circulaire

## COP

Conférence des parties

## CPIE

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

## CU

Communauté urbaine

## DACTE

Direction de l'accompagnement des changements de la transition écologique

## DGF

Dotation globale de fonctionnement

## DMA

Déchets ménagers et assimilés

## EPCI

Établissement publics de coopération intercommunales

## HT

Hors taxes

## ICPE

Installations classées pour la protection de l'environnement

## INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

## OBDEC

Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire

## OMr

Ordures ménagères résiduelles

## OPCO

Opérateurs de compétences

## PETR

Pole d'équilibre territoriale et rural

## PLP

Plan local de prévention

## PLPDMA

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

## RCC

Réseau Compost Citoyen

## RGPD

Règlement général sur la protection des données

## RIB

Relevé d'identité bancaire

## SIAVED

Syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets

## SICTOM

Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères

## SMITVAD

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets

## SRADDET

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

## SYDED

Syndicat mixte départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés

## TTC

Toutes taxes comprises

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

## RETOURS D'EXPÉRIENCE



### Refus des tontes en déchèterie

3

Rennes Métropole (35)	5
Grand Bourg Agglomération (01)	8
SICTOM Zone de Lons-le-Saunier (39)	11
SYDED du Lot (46)	13
Ce qu'il faut retenir	16



### Limitation du nombre de passages en déchèterie

17

Syndicat Mixte du Point-Fort (50)	19
CDC Grand Lieu Communauté (44)	22
Ce qu'il faut retenir	26



### Arrêt de la collecte au porte-à-porte

27

CDC Coutances Mer et Bocage (50)	29
Ce qu'il faut retenir	31



### Broyage

33

CU Limoges Métropole (87)	35
CA du Cotentin (50)	40
CA Mont Saint-Michel Normandie (50)	44
Métropole de Rouen Normandie (76)	47
SMITVAD du Pays de Caux (76)	51
Ce qu'il faut retenir	54



### Compostage

55

CA Mont Saint-Michel Normandie (50)	57
SMITVAD du Pays de Caux (76)	60
Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (56)	63
Ce qu'il faut retenir	66

# SOMMAIRE



## Paillage

67

Commune de Cournon-d'Auvergne (63)	69
Commune de Lomme (59)	71
Ce qu'il faut retenir	73



## Mulching

75

CDC du Pays de Mormal (59)	77
CDC Falaise du Talou (76)	80
CDC Interco Normandie Sud Eure (27)	83
Ce qu'il faut retenir	86



## Taille raisonnée

87

Commune de Cournon-d'Auvergne (63)	89
Commune de Nevers (58)	92
Commune de Pont-Rémy (80)	95
Ce qu'il faut retenir	98



## Tonte raisonnée

99

Commune de Cournon-d'Auvergne (63)	101
Commune de Nevers (58)	104
Commune de Pélussin (42)	107
Ce qu'il faut retenir	110



## Éco-pâturage

111

Commune du Havre (76)	113
Commune de Grenoble (38)	117
CDC Vallée de la Haute-Sarthe (61)	121
CDC Falaise du Talou (76)	123
Ce qu'il faut retenir	125

# INTRODUCTION

## Les déchets verts, un flux emblématique en Normandie !

Les déchets verts occupent une place majeure dans le service public de prévention et de gestion des déchets en Normandie. Avec un climat ensoleillé, doux et humide propice à la croissance végétale, le nord-ouest de la France, et surtout la Normandie et la Bretagne, sont les régions affichant les productions individuelles les plus élevées de la métropole, avec respectivement 147 et 155 kg par habitant INSEE en 2023, contre 77 kg au niveau national (\*). L'afflux de déchets verts en déchèterie génère **des difficultés de gestion, notamment parce qu'il mobilise fortement le temps des agents**. Ces déchets représentent à eux seuls 46 % des apports dans les déchèteries normandes, ce qui entraîne **des coûts de gestion élevés pour des ressources qui pourraient pourtant être valorisées directement à la source**. La crise sanitaire liée à la COVID-19 l'a d'ailleurs démontré : lorsque les déchèteries étaient fermées, les usagers ont malgré tout géré leurs tontes chez eux.

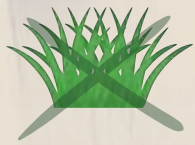
Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et porté par la Région Normandie, prévoit de réduire de 15 % la production individuelle de déchets verts en 2021, puis de 30 % en 2027, par rapport à 2015. Avec une augmentation de 5 % en 2021 par rapport à 2015, l'objectif intermédiaire n'a pas été atteint. La Normandie doit donc renforcer ses actions, mais par quels moyens ? Les pistes pour réduire la production des déchets verts sont nombreuses : arrêt de la collecte séparée des déchets verts, sensibilisation à la gestion différenciée des espaces verts, opérations de sensibilisation au broyage, etc. **Il reste nécessaire de multiplier ces actions pour obtenir un effet réel sur les tonnages collectés et favoriser une évolution durable des habitudes des usagers**.

Dans le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale, l'Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire (OBDEC) a piloté avec la Région Normandie une des actions 2025 du groupe de travail « Mieux consommer » visant à réduire la production de déchets verts et encourager les pratiques plus responsables. À cette fin, l'OBDEC a mobilisé des collectivités, des syndicats et des communes partout en France afin de rassembler, dans ce catalogue, des retours d'expérience destinés aux collectivités et mettant en lumière des actions menées en matière de gestion des déchets verts.

\* Pour plus d'information sur ce sujet, possibilité de consulter la lettre d'information n°9 "Mieux gérer la production de déchets verts sur son territoire" disponible sur le site de l'OBDEC.







# ***REFUS DES TONTES EN DÉCHÈTERIE***

## LE REFUS DE TONTE

En déchèterie, les apports les plus courants en déchet verts sont les tontes de pelouse, les feuilles mortes et les branchages, qu'ils proviennent des particuliers, des services techniques municipaux ou des professionnels comme les paysagistes. Depuis quelques années, certaines collectivités ont choisi de ne plus accepter les tontes et les feuilles mortes, estimant que leur exclusion contribue à réduire la quantité de déchets verts et à atteindre plus facilement les objectifs environnementaux fixés.

### Contexte

Les textes juridiques définissent les déchets verts comme des déchets biodégradables issus des jardins et des parcs, intégrés à la catégorie des biodéchets ménagers. La collecte et le traitement de ces déchets relèvent des EPCI, conformément au Code général des collectivités territoriales. Néanmoins, les usagers disposent d'alternatives pour traiter leurs tontes sans passer par la déchèterie, et les collectivités ont un rôle à jouer pour les aider à adopter ces nouvelles pratiques.

### Que faire des tontes ?

- Mulching (cf. fiche *Mulching*)
- Tonte raisonnée (cf. fiche *Tonte raisonnée*)
- Compost (cf. fiche *Compostage*)
- Paillis (cf. fiche *Paillage*)

### Avantages

- Réorienter les tontes pour réduire les déchets verts
- Sensibiliser les usagers à la gestion différenciée à domicile
- Alléger la charge de travail des agents de déchèterie
- Limiter les déplacements non nécessaires des usagers
- Limiter la pollution et les coûts liés au transport, au stockage et au traitement

### L'importance de la communication et sensibilisation

Pour obtenir une meilleure acceptabilité des refus de tontes en déchèterie par les particuliers, il est essentiel pour les collectivités de les accompagner à travers des campagnes de communication et de sensibilisation notamment sur des mesures de valorisation des résidus de tontes comme le **compostage**, le **mulching** ou encore le **paillage**. Il est également nécessaire de mettre en place des dispositifs pour aider les particuliers à mettre en œuvre ces différentes mesures comme le prêt ou la location de tondeuses mulching par exemple.

**Rennes Métropole est la première grande métropole française à appliquer cette mesure depuis le 1er janvier 2024 afin d'atteindre ses objectifs en matière de réduction des déchets verts.**

### Quid des biodéchets ?

Le Code de l'environnement impose le tri à la source des biodéchets aux collectivités dans le cadre du Service public de prévention et de gestion des déchets. Elles doivent ainsi mettre en place des solutions permettant aux particuliers de trier leurs biodéchets directement chez eux, notamment par le compostage domestique, qui s'intègre naturellement à une gestion des déchets verts réalisée à domicile.



EPCI

# RENNES MÉTROPOLE

Région : Bretagne

Population INSEE : 457 416

Département : Ille-et-Vilaine

Population DGF : 473 737

Communes : 43

Typologie d'habitat : Urbain

Personnel du service de gestion des déchets : 85,7  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



### Témoign

Chloé THUON, chargée de mission recyclage et valorisation des végétaux

Date du retour d'expérience : 4 juin 2025

Date de mise en place de l'action : janvier 2024

Nombre de déchèteries : 25



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Au sein de Rennes Métropole, les déchets végétaux représentaient une part importante de la production individuelle de déchets, soit **environ 40 % des apports en déchèteries**. Ainsi, les déchets verts, notamment les déchets de tonte font l'objet d'un enjeu majeur d'un point de vue écologique et environnemental. En effet, les résidus de tonte sont composés à **80 % d'eau** et ils permettent la conservation de celle-ci dans les sols. C'est dans ce cadre que la Métropole a décidé d'instaurer le refus de tonte en déchèteries. La mise en œuvre du refus de tonte était en projet depuis 2016 et devait être votée en 2022. Finalement, l'action a été votée le 23 mars 2023. L'interdiction est entrée en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

#### Objectifs

- Réduire de 10 % les tonnages de déchets verts apportés en déchèteries
- Inciter les habitants à valoriser leurs déchets verts dans leur jardin
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des usagers en déchèteries



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- **Actions de prévention et de sensibilisation en déchèteries** de janvier à décembre 2023
- Envoi d'un courrier sur le sujet aux habitants
- Transmission de l'information dans le journal local et des **reportages de télévision**
- Animations sur la gestion et le tri des déchets axées sur les végétaux, réalisées par une **brigade de médiateurs déchets** (direction des déchets de Rennes Métropole)
- **Encouragements des professionnels** de la vente de matériel de jardinage à mettre en avant les tondeuses mulching
- Distribution d'affiches et de flyers
- Sensibilisation en continu de mars à juin 2025 réalisée par un **éco-animateur** (prestataire externe) pour s'assurer que la mesure est comprise

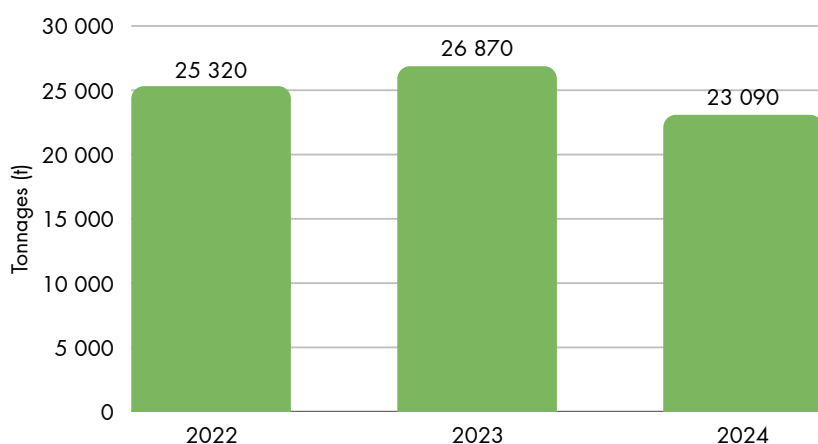


### BILAN

#### Évolution de la production de déchets verts

En 2024, au cours de la première année, une diminution des tonnages de déchets verts et une légère baisse du taux de fréquentation ont été observées. Dès le printemps 2024, l'objectif de réduction de 10 % des tonnages de déchets verts en déchèteries avait largement été atteint. Toutefois, du fait des conditions météorologiques (intempéries, crues, inondations...), la production des déchets verts a augmenté de nouveau en 2025.

### Évolution des flux de déchets verts apportés en déchèterie



54,6 kg/hab. en 2023  
50,5 kg/hab. en 2024

↘ Baisse de 14 %  
entre 2023 et 2024

### Acceptabilité des habitants

Sur certains sites, quelques habitants ne comprenaient pas la mesure et n'étaient pas d'accord. Une enquête sur plus de 1 000 foyers a été menée afin de déterminer le taux d'acceptabilité de la mesure. Les résultats de cette enquête ont démontré que le refus de tonte est très bien assimilé et accepté par les usagers. Les habitants comprennent les enjeux liés à cette action. De plus, ils sont satisfaits des alternatives de valorisation des déchets verts *in situ* proposées par la métropole. En effet, Rennes Métropole accompagne ses habitants dans la gestion de proximité de leurs déchets verts à travers le compostage et des dispositifs de location de matériel pour le mulching et le broyage.

### Difficultés rencontrées

Quelques dépôts sauvages sur les déchèteries ont été recensés. Ces dépôts restent très peu nombreux au regard d'une population de presque 500 000 habitants et peuvent être considérés comme des cas isolés.

En parallèle de la mise en œuvre du refus de tonte, le tri à la source des biodéchets a été déployé et la collecte de végétaux au porte-à-porte a été arrêtée. À l'origine, les habitants étaient collectés toutes les deux semaines. Cette situation a pu entraîner une certaine confusion auprès des particuliers quant aux modalités de gestion de leurs déchets verts.

### Conseils pour réussir

- 🌿 Avoir une **couverture médiatique** de la mesure
- 🌿 Bien **préparer la population** en amont de la démarche

### Remarques

Rennes Métropole développe l'accompagnement pour une formation jardin d'une durée de 3 heures avec un animateur spécialisé.

Récemment, des ressourceries végétales sur deux des déchèteries de la métropole viennent d'ouvrir. Au sein de ces espaces, les particuliers peuvent déposer des végétaux et se servir en broyat, en bûches etc.

EPCI

# GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Population INSEE : 133 120

Département : Ain

Population DGF : 139 360

Communes : 74

Typologie d'habitat : Mixte

Personnel du service de gestion des déchets : 77  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



## Témoign

Mathieu HEAGELIN, responsable de service prévention/site de valorisation/traitement

Date du retour d'expérience : 18 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 1er juin 2023

Nombre de déchèteries : 10



## MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

À travers son Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), Grand Bourg Agglomération cherche à réduire sa production de déchets verts. Parmi les diverses mesures envisagées, refuser les tontes en déchèteries s'avérait être une **mesure efficace, peu contraignante et modérément coûteuse**.

Pour mettre en œuvre cette mesure de manière optimale, la collectivité a étudié le sujet en amont en se basant sur **l'expérience d'un syndicat du Jura**. Ce syndicat est l'un des premiers à avoir mis en place le refus de tonte. Il a apporté son aide à Grand Bourg Agglomération en lui transmettant ses données. Ainsi, un benchmark et des estimations ont été réalisés :

3 000 tonnes de déchets verts évitées/an

200 000 € TTC/an : économie liée à la collecte et au traitement

La réception des tontes a été définitivement arrêtée le **1<sup>er</sup> juin 2023**. Afin de préparer au mieux la population, la collectivité a prévenu les habitants dès le 1<sup>er</sup> mars 2023. Ainsi, les usagers ont obtenu un délai de 3 mois pour anticiper cette nouvelle interdiction et mettre en place des solutions alternatives telles que **le compostage, la tonte raisonnée, le paillage ou encore le mulching**.



## COMMUNICATION RÉALISÉE



Source : site de Grand Bourg Agglomération

- Précisé dans la page dédiée aux déchèteries sur leur site internet
- Distribution d'affiches au format A3 aux mairies
- Distribution de flyers sur les actions alternatives à mettre en place
- Inscription du refus de tontes dans le règlement intérieur des déchèteries
- Mise en avant du refus de tonte au sein des déchèteries
- Message de rappel sur les réseaux sociaux (Facebook)

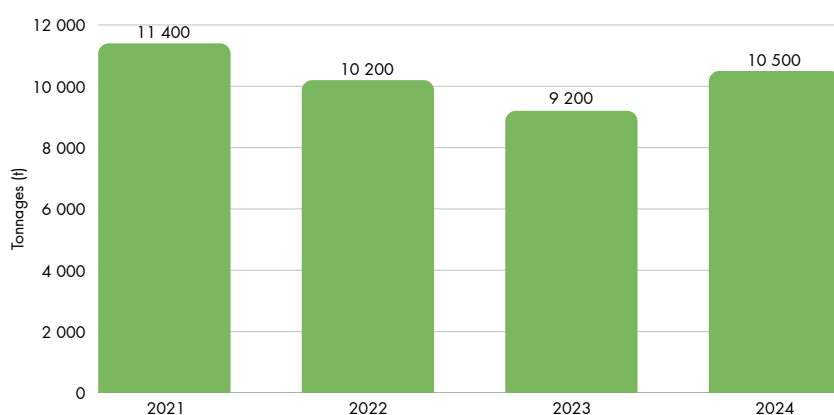


## BILAN

### Évolution de la production de déchets verts

En 2023, une **diminution de 10 % des tonnages de déchets verts** a été observée. L'année 2024 a été marquée par de nombreuses précipitations. De ce fait, la production de déchets verts a augmenté au cours de cette année. Nous pouvons émettre l'hypothèse que si le refus de tonte n'avait pas été mis en place, la production de déchets verts en 2024 aurait atteint un niveau comparable à celui constaté en 2021.

### Évolution des flux de déchets verts collectés en déchèterie



74 kg/hab. en 2022  
66 kg/hab. en 2023



↘ Baisse de 10 %  
entre 2022 et 2023

### Acceptabilité des habitants

Le refus de tonte a engendré quelques plaintes orales. Cependant, de manière générale, le refus de tonte fonctionne et les usagers respectent l'interdiction.

### Difficultés rencontrées

Un seul incident durant lequel un usager a déversé de la tonte sur un agent. Quelques dépôts sauvages de déchets de tonte dans les fossés et les forêts ont été observés.

### Conseils pour réussir

- 🌿 Anticiper la mise en œuvre de l'action
- 🌿 S'assurer du **soutien des élus**
- 🌿 Solliciter l'expérience des collectivités ou des syndicats ayant déjà mis en place le refus de tonte
- 🌿 **Communiquer** auprès des habitants sur les raisons de la démarche
- 🌿 Laisser un délai d'adaptation aux usagers
- 🌿 Renforcer la communication sur le refus de tonte en déchèteries
- 🌿 **Former les gardiens**

SYNDICAT

# SICTOM Zone de Lons-le-Saunier

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Population INSEE : 77 472

Département : Jura

Population DGF : 84 493

Communes : 165

Typologie d'habitat : Mixte

Personnel du service de gestion des déchets : 7  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



### Témoign

Arnaud ROBBY, responsable des déchèteries

Date du retour d'expérience : 23 juin 2025

Date de mise en place de l'action : janvier 2020

Nombre de déchèteries : 11



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

La réflexion autour de la mise en place du refus de tonte a débuté en 2017. À cette époque, les déchets verts constituaient entre 20 et 30 % des apports en déchèteries, dont une part significative était liée aux tontes. **Pour de nombreux élus, les résidus de tonte ne doivent pas être perçus comme des déchets, mais comme une ressource naturelle, utile notamment pour le compostage et le mulching.** Par ailleurs, le transport des déchets verts vers le site de traitement, situé à 50 km du site principal, engendrait des émissions de CO<sub>2</sub>, auxquelles s'ajoutaient celles liées aux déplacements des usagers vers les déchèteries. C'est dans ce contexte que le syndicat a décidé de mettre en œuvre la démarche de refus de tonte en déchèteries.



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Campagne de communication auprès des mairies
- Réseaux sociaux (Facebook)
- Communication au sein des déchèteries pour prévenir les usagers



### BILAN

#### Évolution de la production de déchets verts

Deux ans après l'instauration du refus de tonte en déchèteries, la production de déchets verts a diminué d'environ 1 200 t/an et une réduction de 18 % des tonnages a été mesurée. Cependant, l'année 2025 a été marquée par un hiver moins rude, ainsi la production de déchets verts a augmenté de 14 %.

#### Acceptabilité des habitants

Le refus de tonte n'a pas été très bien accepté, certaines personnes ne comprenaient pas. Cinq ans après la mise en œuvre de la mesure, certains usagers tentent encore d'amener la tonte dans les déchèteries. **Cependant, aucun dépôt sauvage ou de mélange des résidus de tonte avec les ordures ménagères résiduelles (OMr) n'ont été recensés.** Quelquefois, des résidus de tonte sont retrouvés mélangés avec les branchages.

#### Conseils pour réussir

Valoriser les résidus de tonte comme une véritable ressource naturelle

#### Remarques

Parallèlement au refus de tonte, le syndicat réalise des démonstrations de broyage gratuites, incite les habitants à mettre en place le mulching et le paillage dans leur jardin et accompagne certaines communes ayant mis en place des plates-formes pour la tonte.

SYNDICAT

# SYDED du Lot

Région : Occitanie

Population INSEE : 181 409

Département : Lot

Population DGF : 209 478

Communes : 153

Typologie d'habitat : Rural

Personnel du service de gestion des déchets : 272 (intérimaires et saisonniers)  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



### Témoign

Amandine LEMAIRE, pilote de la stratégie de modernisation du service public des déchets

Date du retour d'expérience : 8 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : 1<sup>er</sup> janvier 2025

Nombre de déchèteries : 29



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Dans le cadre des objectifs de la loi AGEC et du Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC), le SYDED du Lot a voté un plan stratégique déchets pour l'horizon 2035. Les volumes de végétaux apportés en déchèteries étaient très volumineux avec une production individuelle comprise entre 95 et 105 kg/habitant. C'est dans ce contexte, que le syndicat a instauré l'interdiction des tontes et des feuilles mortes en déchèteries.

**Portée par les élus, cette mesure repose sur un constat : il est aberrant, d'un point de vue environnemental, d'amener des tontes ou des feuilles en déchèteries alors qu'elles sont composées à 80 % d'eau et qu'il existe des moyens de valorisation *in situ*.**

Pour mettre en œuvre cette action, le SYDED du Lot a été accompagné par un bureau d'études. De plus, il s'est appuyé sur l'expérience de la collectivité Ouest Aveyron Communauté en prenant celle-ci comme référence.

Le syndicat a pour objectif de réduire de 25 % les tonnages de déchets végétaux.



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Support de communication sur la valorisation des tontes et des feuilles sur le site Internet
- Magazine SYNergie : publication d'un numéro spécial sur les tontes et les feuilles
- Permanences sur les déchèteries réalisées par des animateurs en amont de l'interdiction

*Le SYDED du Lot a mené des actions de sensibilisation et de prévention pendant plus d'un an avant la mise en place de l'interdiction, en valorisant les tontes et les feuilles mortes comme des ressources naturelles. Le SYDED a commencé à parler de l'interdiction au cours de l'automne 2024.*



Source : annexes du rapport d'activités 2024 du SYVED



### BILAN

#### Évolution de la production de déchets verts

Une diminution des flux de déchets végétaux a été observée.

Depuis avril 2025, la présentation d'un pass est obligatoire pour accéder aux déchèteries gérées par le SYDED. L'objectif de ce pass est d'accorder l'accès en déchèteries uniquement aux usagers du territoire du SYDED. La baisse des tonnages de déchets verts doit aussi être corrélée avec la mise en place du pass et du compostage. Par ailleurs, une baisse de la fréquentation des déchèteries a pu être observée. **Selon une estimation, le refus de tonte et de feuilles a permis au syndicat d'économiser environ 5 000 €.**

#### Difficultés rencontrées

Quelques dépôts sauvages dans les combes ou les bas de chemin

#### Conseils pour réussir

Communication importante en amont

#### Acceptabilité des habitants

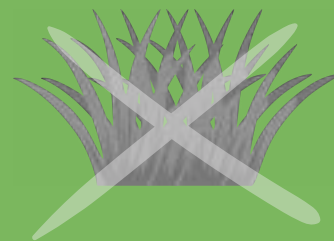
- Accueil globalement positif des habitants
- Pas de plainte sur les tontes
- Quelques plaintes sur la lenteur de décomposition des feuilles

#### Remarques

En supplément de l'interdiction, le SYDED du Lot a mis en place des actions pour accompagner les collectivités dans la gestion de proximité des déchets verts. Le SYDED couvre six collectivités ayant la compétence déchets. Au sein de cinq d'entre elles, des distributions gratuites de composteurs individuels en échange de sensibilisation sont réalisées par les animateurs. Durant la session de sensibilisation, le sujet sur la valorisation des tontes et des feuilles dans les jardins est abordé. En 2024, plus de 5 000 composteurs individuels ont été distribués contre une moyenne annuelle habituelle de 1 200 à 1 400.

Par ailleurs, le SYDED accompagne certaines communes rurales sur la gestion des végétaux avec l'aide d'un maître composteur. Par exemple, au sein de la ville de Cahors, des tests de compostage de tonte de stade et de feuilles sont réalisés en respectant les normes des installations classées à la protection de l'environnement (ICPE).

# CE QU'IL FAUT RETENIR



## Intérêts

Inciter les usagers à valoriser différemment les tontes.

Limiter les apports en déchèterie.

Réduire les coûts financiers et environnementaux du traitement des tontes.

## Mise en œuvre

Dépend des solutions proposées pour gérer les tontes des usagers.

Peut se référer aux fiches :

- Tonte raisonnée
- Compostage
- Paillage
- Mulching

## Impacts

### En déchèterie

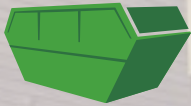
Réduire les apports en déchèterie.  
Réduire les coûts de gestion de la déchèterie.

### Acceptabilité

Les usagers peuvent manifester quelques réticences au début, mais la pratique s'installe progressivement.

### Points de vigilance

Vraiment important d'accompagner les changements d'habitude des usagers.  
Bien préparer l'action en amont, notamment *via* la communication.  
Peut provoquer quelques dépôts sauvages.



# ***LIMITATION DU NOMBRE DE PASSAGES EN DÉCHÈTERIE***

ACCUEIL



## LA LIMITATION DU NOMBRE DE PASSAGES EN DÉCHÈTERIE

Les collectivités tendent de plus en plus à mettre en place un quota de passages en déchèterie de façon à limiter les risques de sécurité et une sursollicitation des agents. Pour cela, elles doivent mettre en place un contrôle d'accès à l'entrée des déchèteries pour suivre le nombre de passages pour chaque foyer à l'année.

*« La limitation du nombre de passages en déchèterie n'est pas une interdiction, mais un moyen d'encourager des pratiques plus responsables. »*

### Contrôle d'accès

- Lecture automatique de plaque d'immatriculation
- Carte magnétique
- QR code
- Badge RFID

Il est possible de se passer de barrières et de bornes de lecture à l'entrée des déchèteries en équipant les agents de dispositifs portatifs capables de lire les cartes RFID et les QR codes.

### Accès des professionnels

L'accès des professionnels varie selon les collectivités. Certains se voient refuser l'entrée dans toutes les déchèteries et sont redirigés vers des sites spécifiques. D'autres collectivités acceptent encore leurs dépôts et appliquent une tarification en fonction du type de déchet, calculée au tonnage, au volume ou au nombre de passages. Le contrôle d'accès facilite le suivi de ces apports et permet d'identifier les faux professionnels. L'enregistrement des flux peut être réalisé soit directement par l'utilisateur sur la borne d'entrée, soit par l'agent de déchèterie à l'aide d'un lecteur portatif.

### Avantages

- Réduire les déchets verts et les autres flux en déchèterie
- Améliorer les conditions de travail des agents de déchèterie
- Améliorer le tri pour mieux valoriser chaque déchet
- Limiter les déplacements non nécessaires des usagers
- Diminuer le trafic dans les déchèteries (encombrement et attente)
- Limiter la pollution et les coûts liés au transport, au stockage et au traitement
- Encourager les usagers à gérer leurs déchets à domicile, comme les déchets verts

### À retenir

Les collectivités tendent de plus en plus à limiter le nombre de passages en déchèterie. Par exemple, en Normandie, le Syndicat Mixte du Point Fort a instauré **une limite à 18 passages** en déchèterie par foyer. Le Havre Seine Métropole a mis en place **une limite de 40 passages**.



SYNDICAT

# SYNDICAT MIXTE POINT FORT

Région : Normandie

Population INSEE : 117 131

Département : Manche

Population DGF : 117 437

Communes : 114

Typologie d'habitat : Mixte

Personnel du service de gestion des déchets : 79  
(hors agents de collecte et déchèterie)

### Localisation



## Témoign

Fabrice LEDANOIS, directeur adjoint technique

Date du retour d'expérience : 10 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : 2023

Nombre de déchèteries : 11



## MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Depuis avril 2023, le Syndicat Mixte Point Fort a instauré **une limite annuelle de 18 passages en déchèteries** à condition de **présenter un QR code** pour limiter les apports de déchets verts mais aussi d'encombrants et de gravats. Les déchets verts représentent plus d'un tiers des tonnages. Ainsi, 40 000 cartes munies d'un QR code ont été distribuées aux usagers. Le syndicat, voisin de plusieurs communautés de communes, autorisait autrefois les habitants extérieurs à déposer leurs déchets dans ses déchèteries. Désormais, l'accès est réservé aux seuls adhérents du territoire, ce qui permet de limiter les apports et de renforcer la cohérence de la gestion locale. L'objectif principal de cette mesure est de sensibiliser les usagers à l'importance de la prévention et de la bonne gestion des déchets, tout en encourageant un changement durable de leurs comportements.



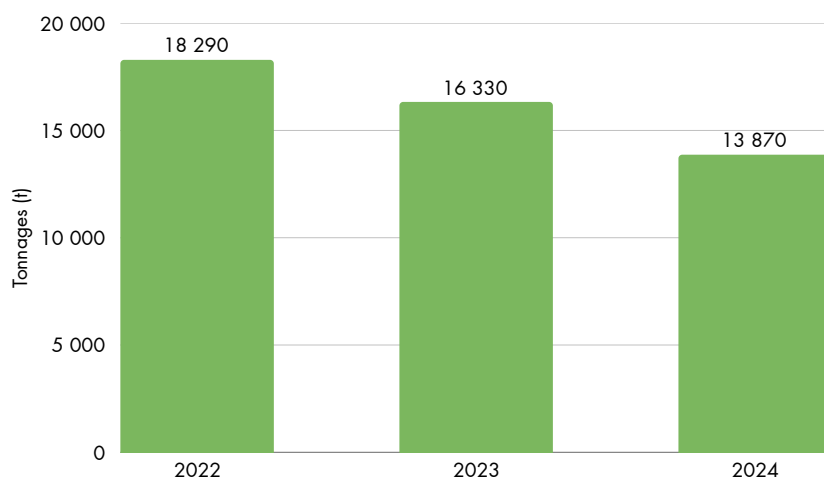
## COMMUNICATION RÉALISÉE

- Présentation du principe sur leur site internet
- Réseaux sociaux
- Flyers
- Journaux
- Communication auprès des mairies des communes du territoire



## BILAN

### Évolution des flux de déchets verts apportés en déchèterie



139 kg/hab. en 2023  
118 kg/hab. en 2024

Baisse de 24 %  
entre 2022 et 2024

Depuis deux ans, **une diminution d'environ 25 %** des tonnages de déchets verts a été observée.

## LIMITATION DES PASSAGES - SYNDICAT MIXTE POINT FORT

### Acceptabilité des habitants

La limitation du nombre de passages en déchèteries a suscité quelques plaintes de la part d'usagers mécontents. Ces plaintes font l'objet de cas isolés. Au fil du temps, la situation s'est calmée.

### Difficultés de mise en place

La mise en place de ce système ne s'est pas heurtée à des difficultés particulières. Toutefois, une campagne de communication a été menée en amont afin d'en faciliter l'adoption. Entre janvier et avril 2023, l'utilisation du QR code était facultative, avant de devenir obligatoire à partir d'avril.

### Remarques

Parallèlement à la limitation du nombre de passages en déchèteries, le Syndicat Mixte Point Fort a mis en place des actions pour accompagner les habitants dans la gestion de proximité de leurs déchets verts. En effet, le syndicat réalise des **opérations de broyage au sein de ses déchèteries**. Parmi l'équipe du syndicat, deux personnes sont chargées de la gestion et de la prévention des déchets. Ces deux personnes consacrent au minimum une journée par déchèterie aux usagers **pour leur expliquer comment valoriser leurs déchets *in situ***.



Source : site du Syndicat Mixte Point Fort

EPCI

# CDC GRAND LIEU COMMUNAUTÉ

Région : Pays de la Loire

Population INSEE : 40 216

Département : Loire-Atlantique

Population DGF : 41 157

Communes : 9

Typologie d'habitat : Mixte

Personnel du service de gestion des déchets : 7  
(hors agents de collecte et déchèterie)

**GRAND LIEU**  
COMMUNAUTÉ

### Localisation



### Témoign

Lilian CHARRIER, responsable du service de gestion des déchets

Date du retour d'expérience : 30 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : janvier 2023

Nombre de déchèteries : 4



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Communauté de communes (Cdc) a instauré de nouvelles règles d'accès aux déchèteries. **Une carte spécifique permet aux particuliers de bénéficier d'un forfait annuel comprenant 12 passages gratuits. Au-delà, chaque passage supplémentaire, jusqu'au 18<sup>ème</sup> inclus, est facturé 7 €.** Cette mesure s'applique à tous les types de déchets, mais concerne uniquement les particuliers. Les professionnels, quant à eux, sont facturés en fonction du volume et du flux de déchets et ne disposent d'aucun passage gratuit. **À partir du 19<sup>ème</sup> passage, la Cdc propose aux particuliers de s'orienter vers la catégorie professionnelle.**

Avant 2023, chaque usager disposait d'une carte d'accès nominative aux déchèteries. Préalablement à la mise en œuvre des nouvelles mesures, les sites ont été réhabilités, avec notamment la construction de plates-formes en béton destinées à faciliter le dépôt des déchets verts et des gravats. Ces aménagements ont entraîné une forte hausse des tonnages collectés, ce qui a généré une augmentation significative des coûts de gestion pour la collectivité. Face à cette situation, deux options s'offraient aux élus : relever la redevance incitative ou instaurer d'autres dispositifs. Ils ont finalement choisi de **limiter le nombre annuel de passages en déchèteries pour les particuliers, qui effectuent en moyenne une dizaine de dépôts par an.**

En instaurant cette limitation de passages, Grand Lieu Communauté a pour objectif de réduire d'environ 20 % l'ensemble des tonnages de déchets, mais avec une volonté de réduire essentiellement les apports de déchets verts et de gravats. En parallèle de son objectif de réduction des tonnages, la Cdc a également pour but de lutter contre les fraudes. En effet, certains professionnels utilisaient leur carte de particulier afin de bénéficier des passages gratuits en déchèterie tout en apportant des déchets issus de leurs activités.



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Page explicative sur les nouvelles modalités d'accès en déchèteries de 2023 et une autre dédiée à la carte d'accès et sur ses modalités d'obtention sur leur site internet
- 4 à 5 réunions publiques** à l'attention des habitants durant lesquelles les raisons du choix de la mise en place de l'action, les enjeux et la problématique posée aux élus sont rappelés
- Envoi d'un courrier aux usagers indiquant les nouvelles modalités d'accès en déchèteries lors du renouvellement de la carte d'accès en déchèteries



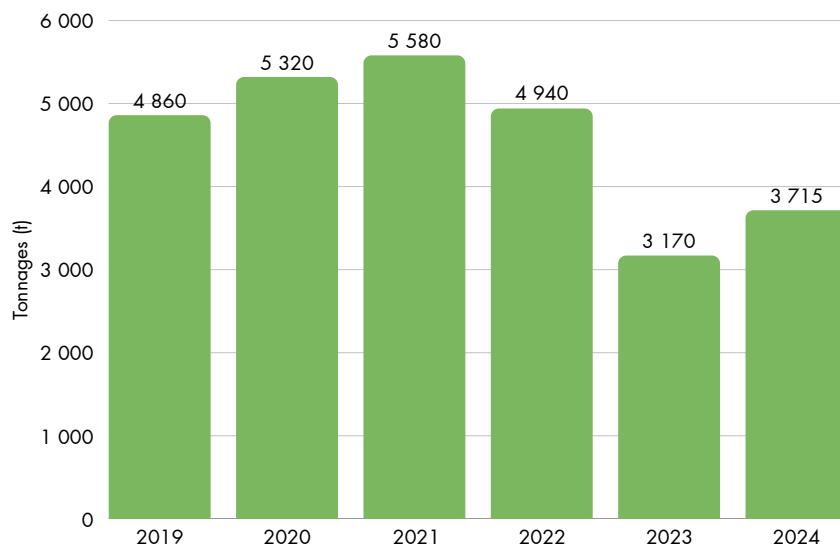
### MOYENS HUMAINS

**1 agent travaille sur chaque déchèterie**

*La gestion des déchèteries est réalisée par un exploitant extérieur. Les déchets verts sont collectés en apport volontaire au sein des quatre déchèteries du territoire de la collectivité.*



### Évolution des flux de déchets verts collectés en déchèterie



119 kg/hab. en 2022  
87 kg/hab. en 2024

↘ Baisse de 25 %  
entre 2022 et 2024

Comme énoncé précédemment, la collectivité espérait une baisse de 20 % des tonnages de déchets apportés en déchèteries. Au cours de la première année de limitation d'accès, **une diminution de 40 % des tonnages de déchets** a été observée, ainsi, l'objectif de réduction a été largement atteint. Par la suite, les tonnages ont légèrement augmenté. Aujourd'hui, le pourcentage de réduction des tonnages de déchets est situé autour de 20 %. L'objectif de réduction reste atteint.

Parallèlement à la limitation des passages, la diminution des apports de déchets est en partie liée à une **fuite de certains usagers vers des déchèteries en dehors du territoire** de Grand Lieu Communauté. En effet, les territoires limitrophes n'avaient pas encore instauré de limitations d'accès. Cela a mené certains particuliers à apporter leurs déchets dans les déchèteries de ces territoires. Par la suite, cette situation s'est régulée.

En parallèle de la réduction des tonnages, la Cdc a pu réaliser des économies en termes d'exploitation des déchèteries. Les coûts prennent en compte l'accueil, la collecte et le traitement. **En 2023, les coûts d'exploitation ont été réduits de 18,5 % par rapport à ceux de 2022. En 2024, ils ont été réduits de 14,8 %.**

### Acceptabilité des habitants

Lors des réunions publiques, les principales protestations ont porté sur la gestion des déchets verts. Plusieurs particuliers considéraient que la limite de 12 passages était insuffisante pour ce type d'apport. Certains ont également souligné que cette restriction créait une inégalité entre les habitants disposant de grands terrains et ceux ne possédant pas de remorque. En revanche, aucune contestation n'a été formulée concernant les autres catégories de déchets. Quelques objections ont été relevées durant les premiers mois suivant la mise en place de la mesure, mais la situation s'est depuis apaisée : **la majorité des usagers ont constaté que 12 passages suffisaient**, et seuls très peu dépassent désormais la limite fixée.

### Difficultés rencontrées

La Cdc ne dispose pas de la compétence d'enlèvement des dépôts sauvages. Cette compétence appartient aux communes du territoire. Il est donc difficile pour la collectivité d'évaluer quantitativement les dépôts sauvages. Quelques communes ont exprimé une augmentation des dépôts sauvages.

La collectivité a rencontré des difficultés en lien avec les paramètres des cartes d'accès en déchèteries. Le paramétrage des cartes d'accès est essentiel pour avoir un **transfert optimal des données vers le logiciel de gestion**. Il est nécessaire d'anticiper les paramétrages informatiques et de bien définir les critères de sélection du prestataire informatique afin d'avoir une organisation efficace.

### Conseils pour réussir

- Fortement communiquer en amont
- Expliquer aux usagers les raisons de la mise en place de l'action
- Nécessité de bien présenter les enjeux et les problématiques

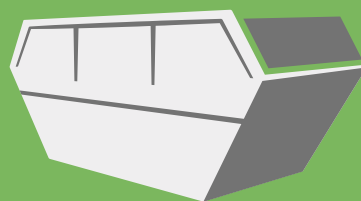
### Remarques

Tous les ans, **deux campagnes de broyage de déchets verts** de trois jours chacune (une journée par déchèterie) sont organisées au printemps et en automne au sein des trois déchèteries du territoire de la collectivité. Au cours de ces journées, les usagers peuvent apporter leurs déchets verts qui sont broyés sur place et peuvent repartir avec le broyat pour le valoriser en paillage. **Lors de ces journées, le passage est gratuit et n'est pas pris en compte dans le forfait de 12 passages.**



Source : site de Grand Lieu

# CE QU'IL FAUT RETENIR



## Intérêts

Favoriser une gestion plus locale, limitée aux usagers du territoire.

Limiter les apports en déchèterie.

Identifier les professionnels qui se font passer pour des particuliers.

## Mise en œuvre

### Matériel

Contrôle d'accès possible :

- Lecture automatique de plaque d'immatriculation
- Cartes d'accès (RFID, QR code, magnétique)

Leur mise en œuvre nécessite également un logiciel de gestion, associé soit à des barrières, soit à des lecteurs portatifs utilisés par les agents.

### Moyens humains

La charge de travail dépend du type de contrôle d'accès mis en place, mais les effectifs restent généralement similaires à ceux déjà présents avant l'installation du dispositif.

### Investissement

Dépend du contrôle d'accès choisi mais l'installation des équipements et du logiciel de gestion représente généralement un investissement important.

## Impacts

### En déchèterie

Réduire les apports en déchèterie.  
Réduire les coûts de gestion de la déchèterie.

### Acceptabilité

Les usagers peuvent manifester quelques réticences au début, mais la pratique s'installe progressivement.

### Points de vigilance

Il y a la possibilité de la fuite de certains usagers (surtout des professionnels) vers des déchèteries sans contrôle d'accès.

L'enregistrement des flux, *via* les lecteurs portatifs, peut être très chronophage.

Une communication claire et régulière est indispensable pour réussir la mise en place de ce type d'action.



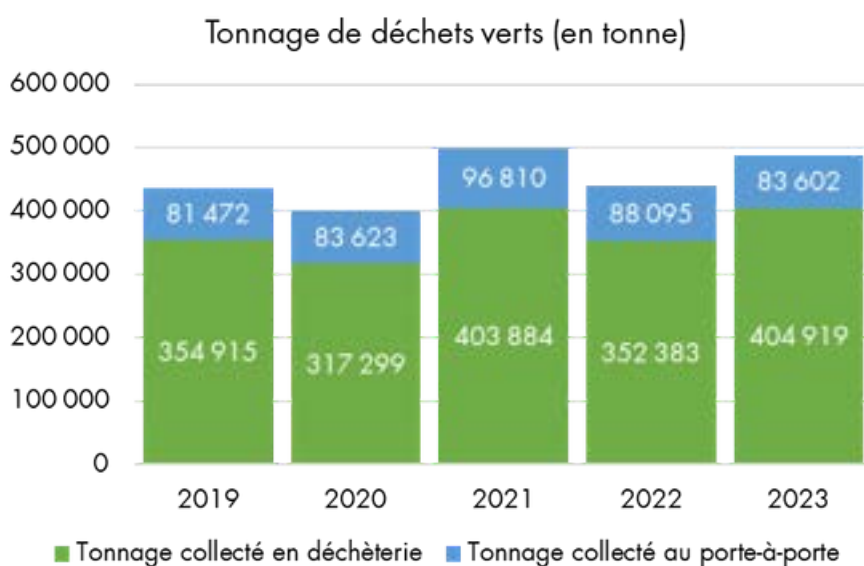
# **ARRÊT DE LA COLLECTE AU PORTE-À-PORTE**



## L'ARRÊT DE LA COLLECTE AU PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS VERTS

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts au porte-à-porte. Comme pour les emballages ménagers, un bac est attribué à chaque foyer et un jour de collecte est défini. Toutefois, de plus en plus de collectivités envisagent d'abandonner ce dispositif : il s'agit d'un service ancien, coûteux et énergivore, alors même que ces déchets peuvent être facilement valorisés à domicile. De plus, ce service vient en complément de la collecte des déchets verts en déchèterie.

Depuis 2021, les tonnages des déchets verts collectés au porte-à-porte en Normandie ont chuté de plus de 12 000 tonnes. L'année 2023 marque un retour à la normale observée avant la crise sanitaire. Les déchets verts représentent 17 % des tonnages collectés en 2023, confirmant une baisse continue de ce mode de collecte, comme le montre le graphique ci-dessous.



### Avantages

- Limiter la pollution engendrée par la collecte dédiée aux déchets verts
- Encourager les usagers à gérer leurs déchets verts à domicile
- Permettre aux habitants de ne plus avoir à sortir leur bac dans la rue
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets des collectivités



EPCI

## CDC COUTANCES MER ET BOCAGE

Région : Normandie

Population INSEE : 47 784

Département : Manche

Population DGF : 58 059

Communes : 49

Typologie d'habitat : Mixte

Personnel du service de gestion des déchets : 10,5  
(hors agents de collecte et déchèterie)

### Localisation



## Témoign

Estelle LECAPLAIN, directrice adjointe de la prévention et de la gestion des déchets

Date du retour d'expérience : 7 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : 2023

Nombre de déchèteries : 5



## MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

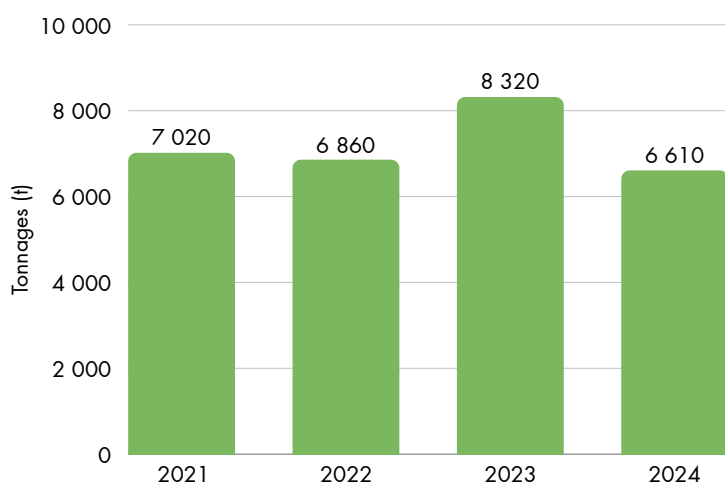
La Communauté de communes (Cdc) Coutances Mer et Bocage assurait la collecte au porte-à-porte des déchets verts uniquement sur Agon-Coutainville et Gouville-sur-Mer. Cette opération a permis de collecter 881 tonnes en 2021 et 780 tonnes en 2022, **pour un coût de prestation de 10 259 € HT**. Par ailleurs, une troisième commune du territoire assurait elle-même ce service sur son périmètre. Face à cette situation, **les élus locaux ont exprimé la volonté de mettre fin à ce mode de collecte sur l'ensemble du territoire**. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la collecte au porte-à-porte a été supprimée.

Cette décision repose sur plusieurs motifs. D'une part, elle vise à garantir une égalité de traitement entre tous les habitants de la collectivité. D'autre part, le transport des déchets verts apparaissait incohérent, ceux-ci constituant une ressource naturelle pouvant être valorisée directement dans les jardins des usagers. L'arrêt de la collecte au porte-à-porte poursuit donc un double objectif : réduire la production de déchets verts et inciter les habitants à les gérer sur place.



## BILAN

### Évolution des flux de déchets verts collectés par la déchèterie de Gratot



Les habitants des communes concernées par l'arrêt de la collecte au porte-à-porte peuvent apporter leurs déchets verts à la déchèterie de Gratot. Ainsi, la mesure a impacté uniquement cette déchèterie en 2023. Un retour à la normale est observé en 2024.

↑ Hausse de 18 %  
entre 2022 et 2023

↓ Baisse de 21 %  
entre 2023 et 2024

### Acceptabilité des habitants

À l'annonce de l'arrêt de la collecte au porte-à-porte des déchets verts, un collectif a été créé afin de contester cette décision. Quelques échanges entre ce collectif et la collectivité ont lieu. Des pétitions contre la démarche ont été signées. Depuis plus d'un an, il n'y a pas eu de plaintes. La mesure a globalement été bien acceptée par les habitants, car la majorité ne bénéficiait pas du service de collecte au porte-à-porte.

# CE QU'IL FAUT RETENIR



## Intérêts

Réduire la production de déchets verts.

Inciter les habitants à les gérer sur place.

Maîtriser les coûts de gestion des déchets : transport et traitement des déchets verts collectés en porte-à-porte.

---

## Impacts

### Acceptabilité

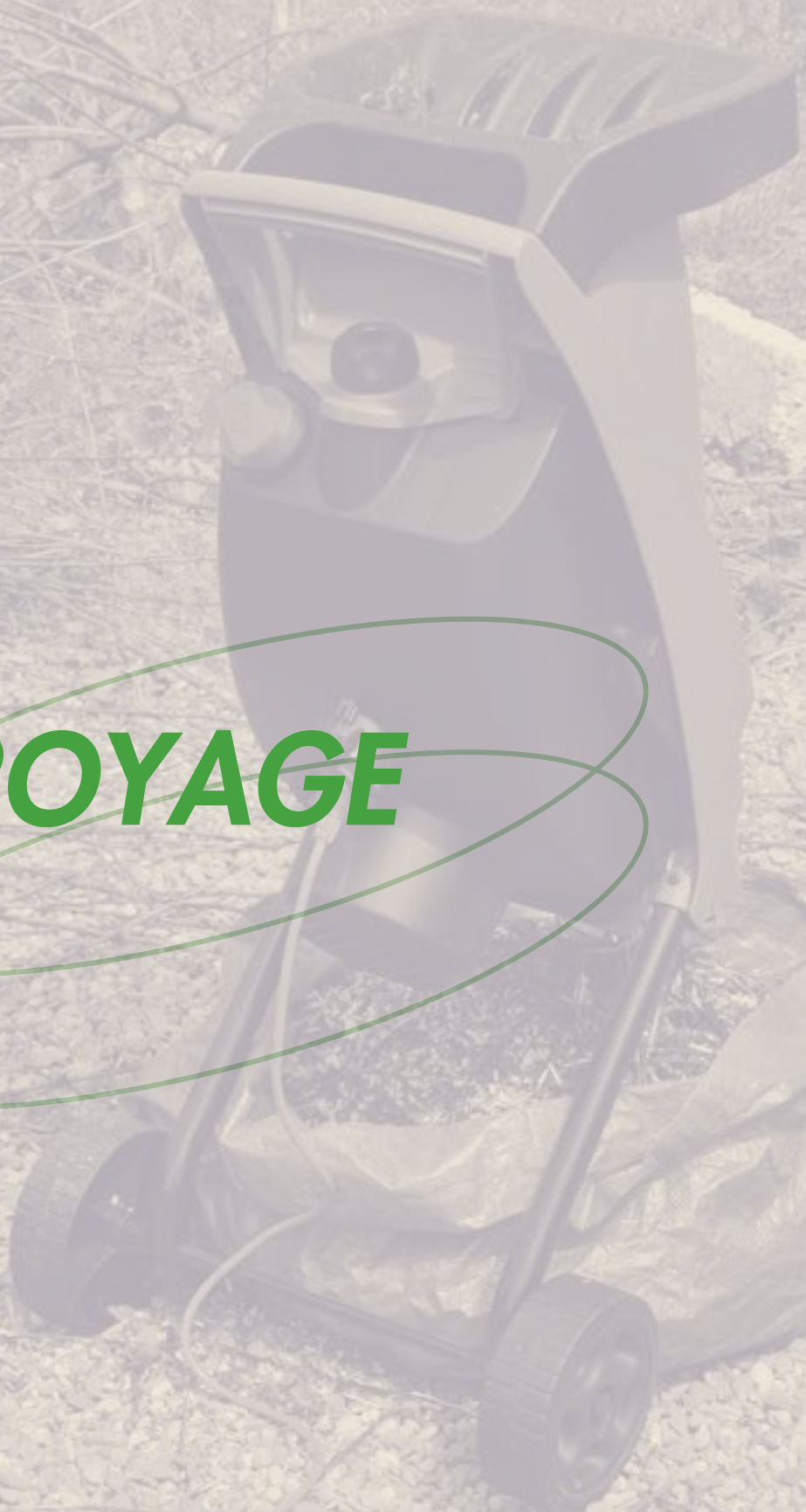
La décision doit être communiquée en amont, afin de limiter les contestations potentielles.

Il est important de mettre en avant l'équité entre tous les habitants de la collectivité lorsque ce service était dédié à une partie du territoire seulement.





# **BROYAGE**



## LE BROYAGE

Le broyage des déchets verts est une opération consistant à réduire les déchets verts en fragments à l'aide d'un broyeur. La matière obtenue est appelée **broyat**.

### Déchets valorisables

- Branches d'arbre
- Branches d'arbuste
- Brindilles
- Résidus de taille de haie
- Feuilles mortes
- Résidus de tonte

### Avantages

- Réduction du volume de déchets verts
- Réduction des émissions de dioxyde de carbone en limitant les déplacements des usagers en déchèterie
- Production de ressources naturelles valorisables dans les jardins privés ou dans les espaces verts publics

### Moyens de mise en œuvre



- Prêt de broyeur
- Location de broyeur
- Prestation à domicile, en déchèterie, en place publique
- Aide à l'achat destinée au broyage (pour l'achat, la location ou la prestation)

À destination des usagers et des services communaux



### Bien choisir son broyeur !

- Les broyeurs thermiques sont plutôt réservés à l'entretien des grands espaces verts.
- Les broyeurs électriques, avec ou sans fil, conviennent pour un usage domestique classique et permettent de produire son propre paillage plutôt que de l'acheter en jardinerie.

### Valorisation du broyat

1

Compostage

2

Paillage

3

Mulching



EPCI

# CU LIMOGES MÉTROPOLE

**Région :** Nouvelle-Aquitaine

**Population INSEE :** 206 951

**Département :** Haute-Vienne

**Population DGF :** 213 747

**Communes :** 20

**Typologie d'habitat :** Urbain

**Personnel du service de gestion des déchets :** 47  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



### Témoign

Murielle OLIVE-BONNETAUD, responsable réduction déchets

Date du retour d'expérience : 3 juin 2025

La communauté d'agglomération Limoges Métropole mène 3 actions dédiées au broyage depuis 2013 :

- Prêt de broyeur
- Prestation de broyage à domicile
- Aide à l'achat de broyeur



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Réduire la proportion de déchets organiques provenant des habitats individuels apportés en déchèteries
- Diminuer les rotations de bennes
- Limiter les déplacements des usagers en déchèteries
- Restreindre la fréquentation en déchèteries
- Baisser les tonnages gérés sur la plate-forme de compostage de la communauté urbaine
- Optimiser la pratique du compostage et du paillage chez les habitants
- Responsabiliser les usagers sur leur production de déchets verts
- Sensibiliser les usagers sur des mesures de jardinage plus responsables



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Page dédiée aux déchets verts sur leur site internet
- Magazine communautaire le Métropol'
- Supports de communication
- Communiqué de presse
- Communication en déchèteries
- Démonstrations de broyage sur 2 des déchèteries de la collectivité



### Remarques

D'autres actions ont aussi été mises en place :

- Encadrement des dépôts de déchets verts : les habitants disposent maintenant de **10 à 15 passages annuels selon les sites.**
- Distribution de **composteurs**

## Prêt de broyeur - CU LIMOGES MÉTROPOLE

Date de mise en place de l'action : 2013

### Objectif

Détourner **240 tonnes de déchets fermentescibles** des tonnages des déchèteries chaque année (non atteints)



## PRÊT DE BROYEUR

### Tarifs

De 2013 à 2016 : **10 € la journée (9 h à 16 h)**

Depuis 2016 : **Gratuit**

### Conditions du prêt

- Attestation d'assurance
- Signature d'une convention
- Chèque de caution de 600 €

**Formation en amont de la location** : état des lieux de 10 minutes pour expliquer aux usagers comment se servir du broyeur

**Période de location** : toute l'année (demande moins forte en hiver)

**Déchets verts ciblés** : branches jusqu'à 5 cm de diamètre, ronces, feuilles mortes

**Destination du broyat** : les usagers

*La collectivité incite les usagers à pratiquer le compostage et le paillage grâce à leur broyat. Les usagers qui ne veulent pas garder leur broyat peuvent le donner à la collectivité.*

### Nombre de prêts

Entre 2013 et 2024 : **5 342 prêts**

En 2024 : **511 prêts**



## MOYENS MATÉRIELS

*Les équipements de protection individuelle ne sont pas pris en compte lors du prêt du broyeur.*

**~ 30 broyeurs**

**Propriétaire** : CU Limoges Métropole

**Modèle** : STIHL GHE 420

**Puissance** : capacité de broyer 1 m<sup>3</sup> de végétaux/h

**Valeur** : ~ 1 200 €

**Durée de vie** : 5 à 6 ans

**Avantage** : facile à transporter



## MOYENS HUMAINS

**1 agent de broyage** dédié à l'entretien des broyeurs (2 heures par jour de maintenance)



## MOYENS FINANCIERS

Budget annuel (maintenance, réparation du matériel, achat des pièces détachées, salaire de l'agent de broyage...) : **~ 40 000 €**

### Difficultés rencontrées

Un incident a nécessité 200 € de réparation.

## Prestation de broyage à domicile - CU LIMOGES MÉTROPOLE

Date de mise en place de l'action : 2013

### Objectifs

Détourner **768 tonnes de déchets fermentescibles** des tonnages des déchèteries chaque année



## PRESTATION DE BROYAGE

### Tarifs

18 € de l'heure

**Réalisation** : prestataire extérieur (entreprise adaptée - Idea Nouvelle Aquitaine)

**Période de prestation** : toute l'année (pas de prestation en juillet et en août à cause de la canicule)

**Déchets verts ciblés** : branches de 8 à 10 cm de diamètre

**Destination du broyat** : les usagers

*Il y a un mois et demi d'attente pour ce service.*

### Nombre de prestations

Entre 2013 et 2024 : **3 952 prestations**

En 2024 : **489 prestations**



## MOYENS MATÉRIELS



1 broyeur RABAUD loué par les prestataires

Source : site de Limoge Métropole



## MOYENS HUMAINS

2 agents de broyage (prestataires)



## MOYENS FINANCIERS

~ 40 000 € pour payer le prestataire

*Ils ont observé une économie sur la plate-forme de compostage.*

## Aide à l'achat de broyeur - CU LIMOGES MÉTROPOLE

Date de mise en place de l'action : 2017

### Objectifs

Détourner **50 tonnes de "déchets" de branches** en déchèteries



## AIDE FINANCIÈRE

### Aide

2017 : **150 €**

Depuis 2022 : **80 €**

### Financement du matériel

Broyeur de végétaux

### Nombre de subventions

Depuis 2020 : **205 subventions**

En 2023 : **60 subventions**

En 2024 : **43 subventions**

Entre 2017 et 2022, la tendance était à la baisse, mais elle est désormais orientée à la hausse, notamment due à l'effet des conditions météorologiques.

### Conditions pour bénéficier de l'aide

- ☛ Photocopie d'une pièce d'identité
- ☛ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☛ RIB
- ☛ Signature d'une convention d'aide financière
- ☛ Facture d'achat du broyeur de moins d'un an



## MOYENS HUMAINS

**4 agents** au sein du service administratif assurant le suivi des dossiers



## MOYENS FINANCIERS

Budget pour l'aide en 2024 : **16 900 €**



## BILAN

### Conseils

Il faut accompagner les ménages dans l'achat, notamment en les prévenant qu'un broyeur nécessite un entretien régulier et une certaine vigilance dans son utilisation.

EPCI

# CA du Cotentin

**Région :** Normandie

**Population INSEE :** 178 000

**Département :** Manche

**Population DGF :** 197 000

**Communes :** 129

**Typologie d'habitat :** Mixte

**Personnel du service de gestion des déchets :** 27  
(hors agents de collecte et déchèterie)



**leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Localisation



### Témoign

Philippe SAUTHOFF, conseiller technique et maître composteur

Date du retour d'expérience : 11 mars 2026

Date de mise en place de l'action : 2018



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

N'ayant pas d'offre similaire sur le territoire, la Communauté d'Agglomération (CA) du Cotentin propose une prestation de broyage à domicile à destination de tous les habitants de l'Agglomération. Elle a été instaurée afin de limiter les dépôts de résidus de jardins en déchèterie, où les branchages représentent le tonnage le plus important des apports. L'objectif est de sensibiliser la population à une gestion différente de leurs résidus de jardins. La collectivité a changé la terminologie pour passer de déchets verts à résidus de jardins. Après une expérimentation réussie sur une partie du territoire, la CA propose désormais ce service simple et efficace à l'ensemble des usagers.



### PRESTATION DE BROYAGE

Un marché réservé aux entreprises d'insertion a été lancé pour répondre aux objectifs du contrat de territoire : prévention, meilleure gestion des déchets et appui à l'ESS. De novembre 2016 à mars 2017, une phase d'essai avec une première heure gratuite a permis 77 interventions. Un questionnaire a été réalisé pour évaluer le coût du service.

**Réalisation :** groupement de 2 entreprises d'insertion du territoire

**Inscription :** sur le site internet [www.lecotentin.fr](http://www.lecotentin.fr) ou l'application "Mes déchets-Le Cotentin", signature d'une charte et d'une fiche d'intervention

**Période de prestation :** octobre à mars pour respecter la poussée de la sève et à la nidification des oiseaux

**Déchets verts ciblés :** branches de 2 à 10 cm de diamètre

**Destination du broyat :** les usagers

**Pour la collectivité :** réalisation du cahier des charges, communication, bilan

Au retour de la fiche d'intervention et en fin de période, la collectivité établit un avis des sommes à payer à l'utilisateur.



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Communication sur le site internet, les réseaux sociaux de la collectivité, en mairie, à la presse, en jardinerie
- Communication auprès des élus et des agents de déchèteries
- Supports de communication
- Sensibilisation des usagers en déchèteries par les ambassadeurs du tri et de la prévention





### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Communication sur le site internet, les réseaux sociaux de la collectivité, en mairie, à la presse, en jardinerie
- Communication auprès des élus et des agents de déchèteries
- Supports de communication
- Sensibilisation des usagers en déchèteries par les ambassadeurs du tri et de la prévention

#### Tarifs

37 € la première heure

44,50 € la demi-heure supplémentaire

78€ l'heure supplémentaire

#### Nombre de prestations

Entre 2018 et 2025 : 891 prestations

En 2025 : 146 prestations

80 % des opérations durent moins d'une heure. Entre janvier et mars 2025, 13 opérations sur 115 ont fait l'objet d'un dépassement d'une demi-heure et 15 d'une heure supplémentaire.



### MOYENS MATÉRIELS

#### 1 Broyeur thermique

**Propriétaire :** 2 entreprises d'insertion

**Modèle :** Timberwolf diesel TW 160 PH 22CV

**Puissance :** capacité de broyage jusqu'à 13 cm de diamètre

**Valeur à neuf :** 19 000 € HT (hors taxes)



### MOYENS HUMAINS

- 1 chargé de mission à la collectivité

#### 2 prestataires

- 1 agent administratif (gestion des réservations et tournées)
- 2 équipes de 2/3 personnes pour le broyage



### MOYENS FINANCIERS

L'opération est soutenue à **80 % par la collectivité**.





### BILAN

#### Impact pour la collectivité

En 2025, 1 727 m<sup>3</sup> de branchages broyés ont été évités en déchèteries, soit davantage qu'en 2024 avec 1 328 m<sup>3</sup>.

#### Difficultés rencontrées

Lors de la première expérimentation, la collectivité gérait les rendez-vous entre l'utilisateur et le prestataire (gestion très lourde).  
Suite à l'enquête lors de la première expérimentation, la participation financière de l'utilisateur n'est pas un frein jusqu'à un certain montant.  
Dans les premières années, il est difficile d'estimer les tonnages détournés et l'impact financier réel (pas de pesage, estimation du volume à broyer difficile pour les usagers).

#### Aspects positifs

Ce marché a contribué à informer le public sur l'utilisation du broyat et à donner des astuces utiles pour le compostage et le broyage.

#### Conseils pour réussir

Il est important de réaliser un **premier état des lieux des actions déjà existantes localement**, notamment des prestations réalisées par entreprises privées.  
Le **recours à la prestation** permet de ne pas avoir à gérer les problèmes d'entretien de matériel, et de responsabilité en cas d'accident ou de casse de matériel.  
La **gestion des rendez-vous est très chronophage** et doit être réalisée par le prestataire qui adapte ensuite son planning.  
La communication est très importante.

#### Remarques

La collectivité envisage de reconduire ce marché en 2026 pour renforcer encore cette prestation. Elle souhaite aussi attirer davantage de nouveaux usagers, car beaucoup reviennent chaque année alors que l'opération est limitée à une participation par année civile.



EPCI

# CA MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE

**Région :** Normandie

**Population INSEE :** 87 613

**Département :** Manche

**Population DGF :** 96 536

**Communes :** 95

**Typologie d'habitat :** Rural

**Personnel du service de gestion des déchets :** 51  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



### Témoign

Elodie COSTARD, cheffe de projet biodéchets

Date du retour d'expérience : 12 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2023



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

La communauté d'agglomération (CA) Mont Saint-Michel Normandie met à disposition, en location ou en prêt, un broyeur destiné aux services techniques de l'agglomération ainsi qu'à ceux des communes du territoire. Ce dispositif s'inscrit dans les objectifs du PLPDMA (Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés) et bénéficie de l'appui potentiel des subventions de l'ADEME. Il a été instauré afin de limiter les dépôts de déchets verts en déchèterie, notamment parce que les très petites communes n'ont pas la capacité financière d'acquérir un broyeur de manière autonome. Le PLPDMA prévoit, à ce titre, une réduction de 15 % de la production de DMA (Déchets ménagers et assimilés).



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Communication sur le site internet
- Page présentant les axes de leurs PLPDMA, notamment l'axe "Valoriser les déchets végétaux et les déchets alimentaires" sur leur site internet
- Supports de communication
- Démonstrations de broyage** en déchèteries ou sur les places communales
- Sensibilisation en déchèteries** pour communiquer auprès des usagers qui apportent des déchets végétaux sur le broyage, le paillage, le mulching etc.



### PRÊT/LOCATION DE BROYEUR

#### Tarifs

Pour les services de l'agglomération : **gratuit**

Pour les services communaux :

**120 €/jour**

si les communes remplissent les bacs de broyat présents sur leur territoire

**80 €/jour**

si les communes réalisent une opération de broyage à destination des ménages dans la place publique

**160 €**

dans les autres cas

**Formation en amont du prêt/de la location :** 1 journée de formation à l'utilisation du broyeur pour les agents des services techniques en 2023 et en 2024

**Période de location :** janvier à mars

**Déchets verts ciblés :** branches

**Destination du broyat :** bacs de broyat présents sur les communes pour les écoles, pour les composteurs collectifs et paillage dans les espaces verts

Nombre de prêts/locations

# 2024

5 jours d'emprunt pour les services de l'agglomération

13 jours de location pour les services communaux



### MOYENS MATÉRIELS

#### 1 Broyeur thermique

**Propriétaire :** CA Mont Saint-Michel Normandie

**Modèle :** Bugnot

**Puissance :** capacité de broyage jusqu'à 16 cm de diamètre

**Valeur :** ~ 30 000 €

*L'agglomération souhaite acquérir un deuxième broyeur.*

*Le broyeur est réservé à l'usage des services techniques et n'est pas accessible aux particuliers. Le broyat produit est donc destiné exclusivement à ces services. Toutefois, en 2024, deux opérations de broyage ouvertes aux habitants ont été organisées sur la place publique. Ce dispositif gratuit a permis aux usagers d'apporter leurs branches, qui ont été broyées par les agents techniques, puis de repartir avec le broyat obtenu.*



### MOYENS HUMAINS

1 maître composteur

1 chargé de mission biodéchets



### MOYENS FINANCIERS

~ 50 000 à 60 000 €



### BILAN

#### Conseils pour réussir

Choisir le modèle du broyeur en concertation avec les services techniques

#### Difficultés rencontrées

Manque de moyens humains

Action très chronophage

Nécessité d'entretenir le broyeur

EPCI

# MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Région : Normandie

Population INSEE : 494 299

Département : Seine-Maritime

Population DGF : 505 428

Communes : 71

Typologie d'habitat : Urbain

Personnel du service de gestion des déchets : 35  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



### Témoïn

Loïc BERTRAND, direction de la maîtrise des déchets

Sophie RAGOT, direction de l'accompagnement des changements de la transition écologique (DACTE)

Date du retour d'expérience : 17 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2021



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

La Métropole Rouen Normandie organise la collecte des déchets verts au porte-à-porte, une semaine sur deux, entre avril et novembre, sur la moitié des communes de son territoire, soit environ 100 000 foyers. La métropole s'oriente vers un **arrêt progressif de ce type de collecte**.

Entre 2017 et 2018, une expérimentation a été menée auprès de foyers témoins concernés par ce dispositif. Chaque foyer s'est vu prêter un broyeur pendant un an, période durant laquelle un suivi des déchets verts broyés a été réalisé. À l'issue de cette année de test, **70 % des foyers ne présentaient plus aucun déchet vert lors de la collecte au porte-à-porte**.

Cependant, le **coût élevé des broyeurs constitue un frein majeur** à leur adoption par les particuliers. C'est pourquoi la collectivité a mis en place un dispositif d'aide financière pour faciliter l'acquisition de ces équipements.



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- ▀ Flyers
- ▀ Événements ponctuels tels que Graine de jardin
- ▀ Réseaux sociaux
- ▀ Magazine de la métropole



### AIDE FINANCIÈRE

#### Aide

Remboursement à hauteur de 50 % du prix d'achat jusqu'à 250 € maximum

#### Financement du matériel

Broyeur de végétaux

#### Conditions pour bénéficier de l'aide

- ▀ Résider en **habitat individuel** sur le territoire de la métropole
- ▀ Disposer d'un linéaire de haie de plus de **5 mètres**
- ▀ Adhésion à la **Charte de l'éco-jardinier zéro déchet**
- ▀ Engagement à **participer aux enquêtes d'évaluation** menées par la métropole
- ▀ Acquisition du broyeur chez un **détailant professionnel** (physique ou en ligne)
- ▀ Achat d'un broyeur neuf ou reconditionné d'une valeur minimale de **150 € TTC** (afin d'éviter l'achat de broyeurs bas de gamme)
- ▀ Achat d'un broyeur à alimentation électrique et d'une puissance minimale **2 000 W**

Nombre de subventions

En 2024 : 281 subventions

Depuis 2021 : 558 subventions



## MOYENS HUMAINS

- 2 personnes dédiées à la mise en place du dispositif (communication, renseignements...)
- 1 personne dédiée au suivi administratif
- 1 à 2 personnes de la direction des finances



## MOYENS FINANCIERS

Montant des subventions :

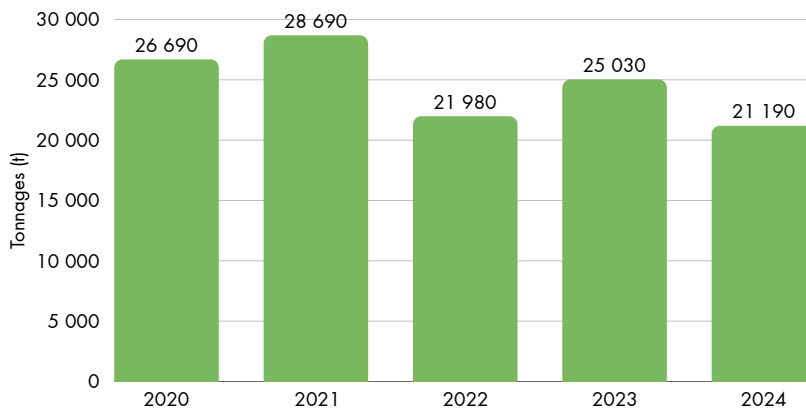
- 2024 : 49 893,28 €
- Mi-2025 : 18 629,41 €

Budget total annuel en 2025 : 65 000 €



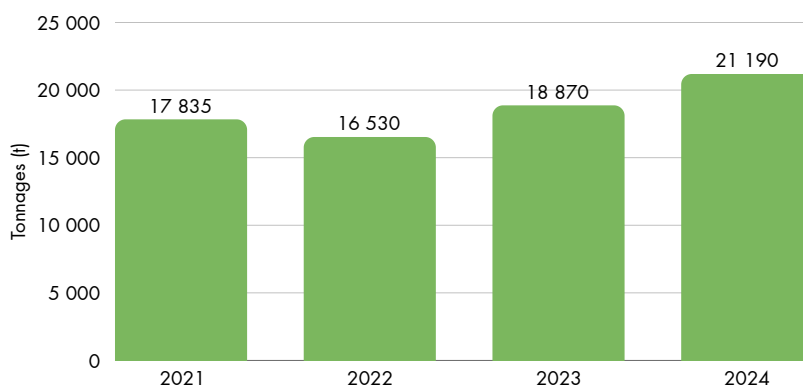
## BILAN

### Évolution des flux de déchets verts collectés au porte-à-porte



49,7 kg/hab. en 2023  
42,0 kg/hab. en 2024

### Évolution des flux de déchets verts collectés en déchèterie



37,4 kg/hab. en 2023  
42,0 kg/hab. en 2024

### Difficultés rencontrées

En raison des manques de contrôle, il y a eu des dossiers frauduleux organisés.

### Conseils pour réussir

- Important d'associer l'aide à l'achat avec des propositions d'accompagnement pour les ménages
- Bien communiquer
- Pertinent de mettre en avant le nombre de kilos de déchets verts conservés directement dans les jardins, et qui ne sont donc pas apportés en déchèterie ni collectés au porte-à-porte

### Remarques

Pour les particuliers, la métropole propose des formations "Compostage et gestion des ressources au jardin" en présentiel ou à distance axées sur la gestion *in situ* des déchets verts, le compostage, le paillage, etc.

La collectivité propose aux communes volontaires de leur **mettre à disposition 2 broyeurs qu'elles peuvent prêter aux habitants**. Ainsi, les usagers peuvent tester le broyeur avant d'en acheter un. 25 communes du territoire adhèrent au dispositif, elles ont chacune **2 broyeurs Bosch AXT 25 TC (~ 500 €)** capables de broyer des branches jusqu'à 4 cm de diamètre. Pour mettre en œuvre le prêt, une convention entre la métropole et les communes doit être signée. De plus, les agents des services techniques ainsi que certains secrétaires de mairie doivent suivre une formation technique afin de promouvoir la gestion des déchets verts à la parcelle.



Source : site de Métropole Rouen Normandie

SYNDICAT

# SMITVAD du Pays de Caux

**Région :** Normandie

**Population INSEE :** 88 960

**Département :** Seine-Maritime

**Typologie d'habitat :** Mixte

**Communes :** 183

**Personnel du service de gestion des déchets :** 3  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



### Témoign

Mathias EUSÈBE, animateur Plan local de prévention (PLP)

Date du retour d'expérience : 12 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2023



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Atteindre l'objectif du PLPDMA (Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés) :

Offre de broyage à domicile : **1 h offerte par foyer par an**

Réduire de 15 % les tonnages de DMA (Déchets ménagers et assimilés) entre 2010 et 2030



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Lettre d'information
- Interventions dans les écoles sur le jardinage durable, sur le compostage, etc. accompagnées de distributions de documents à destination des familles
- Articles dans la presse
- Communication sur les usages du broyat, du mulching...



### AIDE FINANCIÈRE

#### Financement des équipements et des prestations

**Location** d'un broyeur de végétaux (limitée à 1 journée ou 2 demi-journées par an et par foyer) : **80 % du coût**

**Prestation** de broyage de végétaux réalisée par un professionnel : **50 € sur le coût**

**Achat** d'un broyeur de végétaux (aide plafonnée à 300 €) : **30 % du coût**

#### Nombre de subventions

Depuis 2023 :

13 locations de broyeur  
5 prestations de broyage  
86 achats de broyeur

2024 :

6 locations de broyeur  
2 prestations de broyage  
28 achats de broyeur



### MOYENS HUMAINS

1 ambassadeur du tri et maître composteur (Mathias EUSÈBE)



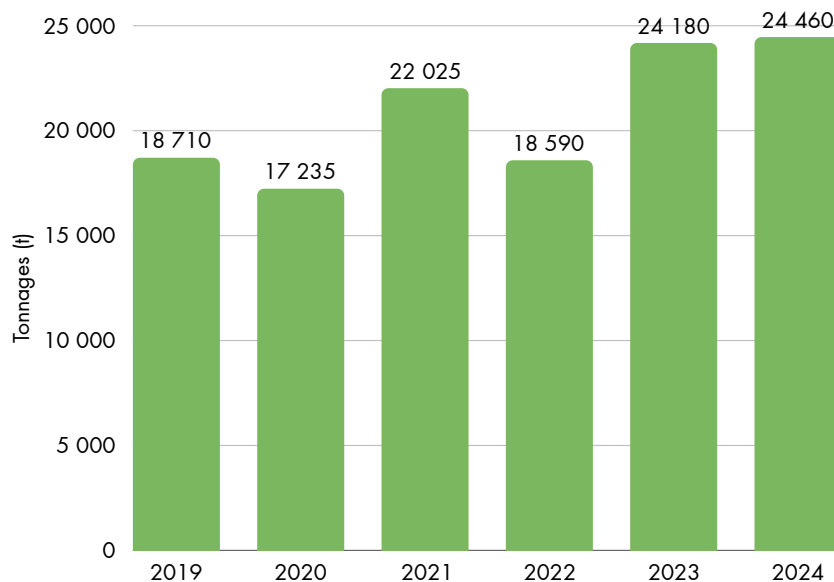
### MOYENS FINANCIERS

Pour 2023 et 2024 : 16 000 € pour ~ 100 dossiers



### BILAN

#### Évolution des flux de déchets verts collectés en déchèterie



272 kg/hab. en 2023  
274 kg/hab. en 2024



La variabilité des tonnages de déchets verts d'une année à une autre peut s'expliquer par plusieurs facteurs, dont la météo.

Dans ce territoire côtier, marqué par de nombreuses résidences secondaires, le recours fréquent à des paysagistes entraîne une forte production de déchets verts déposés en déchèterie.

#### Difficultés rencontrées

En 2020, le SMITVAD avait mis en place une aide financière destinée à l'achat de robots tondeuses ainsi qu'à des kits de mulching, en complément du broyage. Face à l'afflux massif de demandes, la gestion du dispositif s'est révélé complexe, le syndicat n'ayant pas anticipé un tel succès. Il a donc choisi de mettre fin au soutien concernant le mulching. Plus récemment, le syndicat a été confronté à quelques dossiers frauduleux.

#### Conseils pour réussir

Demander des pièces justificatives permettant d'éviter les dossiers frauduleux  
Demander à ce que l'achat soit réalisé en magasins physiques

# CE QU'IL FAUT RETENIR



## Intérêts

Diminuer les apports en déchèterie et en plate-forme de compostage.

Promouvoir auprès des usagers des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, telles que le paillage et le compostage.

## Mise en œuvre

Prêt de broyeurs  
aux usagers

Prestation de broyage  
à domicile

Aide à l'achat de broyeurs  
à destination des usagers

### Matériel

Acquisition de broyeurs, en nombre variable selon les actions mises en place.

### Moyens humains

Le prêt nécessite des agents pour l'entretien du matériel.

La prestation à domicile peut être faite par les agents de la collectivité ou par un tiers.

La mise en place d'aide demande un suivi administratif poussé.

### Investissement

Outre l'investissement initial pour l'achat des broyeurs, il faut également prendre en compte leur entretien, ainsi que les réparations éventuelles en cas d'incident.

## Impacts

### Apport en déchèterie

Difficile d'estimer les tonnages détournés.

### Acceptabilité

Les usagers expriment une réelle demande pour ces services.

### Point de vigilance

Ces services demandent beaucoup de temps et exigent une organisation efficace.



# **COMPOSTAGE**

## LE COMPOSTAGE *IN SITU*

Le compostage est un processus biologique consistant à dégrader et transformer de la matière organique végétale ou animale, généralement des déchets organiques grâce à des microorganismes. Ce procédé se déroule en aérobie, c'est-à-dire que des réactions chimiques ont lieu en présence d'oxygène. Ce mécanisme s'accompagne d'une élévation de la température et mène à l'humification et à la stabilisation de la matière organique. La matière produite par ces différents processus est appelée **compost** et peut ensuite être utilisée comme fertilisant dans les espaces verts.

### Déchets valorisables

Veiller à équilibrer les types de déchets déposés dans le composteur afin de limiter les nuisances.

#### Déchets de cuisine

- Épluchures de fruits et légumes
- Marc de café
- Coquilles d'œuf
- Restes de repas
- Aliments périmés

#### Déchets verts

- Tontes de pelouse
- Feuilles mortes
- Résidus de taille de haie
- Fleurs fanées



### Avantages

#### Pour les sols

- Amélioration de la texture
- Amplification des capacités de rétention d'eau
- Stabilisation du pH
- Lutte contre l'érosion

#### Pour l'environnement

- Source de matière organique utile pour les microorganismes présents dans les sols
- Fertilisant naturel pour les potagers et les plantes

### À retenir

Parmi les déchets verts, les déchets ligneux comme les branches d'arbres peuvent être utilisés pour le compostage. Cependant, leur dégradation est difficile, il est nécessaire de les broyer en amont afin de favoriser l'activité des microorganismes.

### Moyens de mise en œuvre

#### Compostage individuel

- Chez les particuliers en gestion libre
- À partir de leurs propres déchets organiques
- En tas ou dans des contenants adaptés (composteurs)

#### Compostage collectif

- Au sein des espaces publics ou au pied d'immeubles
- Géré par un référent ou un maître composteur

#### Compostage autonome

- Au sein des écoles, EPHAD ou sites professionnels
- Géré par le personnel sur place

Pour plus d'information : "Réseau Compost Citoyen" de RCC

EPCI

## CA MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE

Région : Normandie

Population INSEE : 87 613

Département : Manche

Population DGF : 96 536

Communes : 95

Typologie d'habitat : Rural

Personnel du service de gestion des déchets : 51  
(hors agents de collecte et déchèterie)



### Localisation



### Témoign

Elodie COSTARD, cheffe de projet biodéchets

Date du retour d'expérience : 12 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2017

La Communauté d'Agglomération (CA) est le résultat de la fusion de 5 communautés de communes en 2017. Avant cette union, certaines des Communauté de communes (Cdc) distribuaient déjà des composteurs.



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Réduction de **15 %** de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA)



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Page dédiée au compostage sur le site internet
- Réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
- Communication auprès des mairies des communes du territoire couvert par la CA
- Communiqué de presse
- Lettre d'information Déchets Infos publiée 2 fois par an
- Présentation du compostage aux élus en commission réalisée par la directrice
- Animation sur le compostage dans les écoles



### COMPOSTEURS

#### Tarifs

Composteur de **400 L** : 20 €

Composteur de **600 L** : 30 €

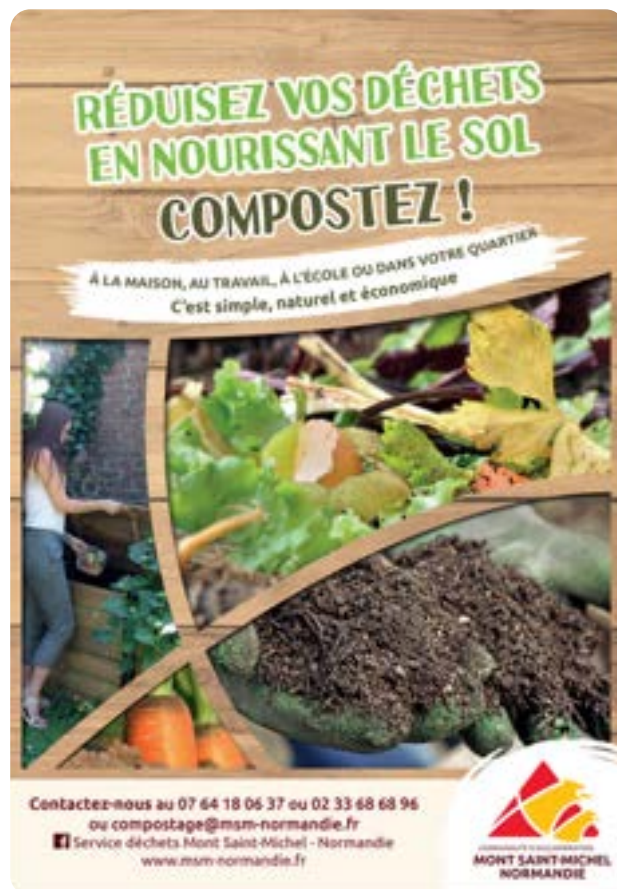
Composteur de **1000 L** : 40 €

Bioseau : 5 €

Aérateur de compost : 5 €

Mont Saint-Michel Normandie dispose de **6 lieux de distributions de composteurs** localisés sur les plus grandes communes du territoire. Lors de la vente d'un composteur, une **session de sensibilisation** de 15 à 30 minutes est réalisée par un chargé de mission biodéchets ou un maître composteur. La collectivité incite les particuliers à **ajouter leurs déchets verts** (petites branches, mauvaises herbes, résidus de tontes en faible quantité) dans leur composteur. Un mail est envoyé trois mois plus tard afin de prendre des nouvelles et répondre aux éventuelles questions.

Source : site de la CA Mont Saint-Michel Normandie



Nombre de ventes

Depuis 2017 : 4 705

2024 : 1 464



## MOYENS HUMAINS

- 1 chargé de mission biodéchets
- 1 maître composteur



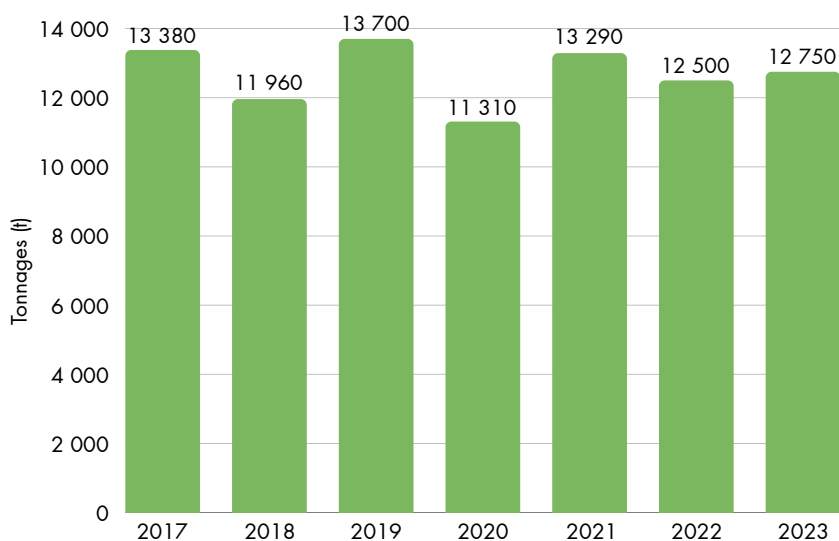
## MOYENS FINANCIERS

~ 30 000 €



## BILAN

### Évolution des flux de déchets verts collectés en déchèterie



130 kg/hab. en 2023  
140 kg/hab. en 2024



La variabilité des tonnages de déchets verts d'une année à une autre peut s'expliquer par plusieurs facteurs, dont la météo.

### Remarques

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération sensibilise les usagers à la valorisation des déchets de tonte par le paillage notamment au pied des haies.

SYNDICAT

## SMITVAD du Pays de Caux

Région : Normandie

Population INSEE : 88 960

Département : Seine-Maritime

Typologie d'habitat : Mixte

Communes : 182

Personnel du service de gestion des déchets : 3  
(hors agents de collecte et déchèterie)



### Localisation



## Ventes de composteurs - SMITVAD du Pays de Caux

### Témoign

Mathias EUSÈBE, animateur Plan local de prévention (PLP)

Date du retour d'expérience : 12 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2003



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Atteindre l'objectif du PLPDMA (Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés) :

• **Développer le compostage domestique**

Réduire de 15 % les tonnages de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2030



### COMMUNICATION RÉALISÉE

Journaux communautaires des collectivités sous la responsabilité du syndicat



### COMPOSTEURS

#### Tarifs

Composteur de 300 L : 15 €

Composteur de 600 L : 30 €

#### Nombre de ventes

Depuis 2003 : plus de 7 000 composteurs

Fin 2023-2024 : 680 composteurs



Source : site de la CC Terroir de Caux

*Le syndicat incite les usagers à ajouter des déchets végétaux dans leur composteur et à bien équilibrer leur compost entre les apports en matière verte et en matière brune.*



### MOYENS HUMAINS

- 1 ambassadeur du tri et maître composteur (Mathias EUSÈBE)
- 1 personne dédiée au suivi administratif
- 1 personne dédiée à la comptabilité



#### Difficultés rencontrées

Pas de difficultés dans ce territoire rural, où la moitié de la population pratique déjà le compostage, les distributions de composteurs concernent principalement les nouveaux arrivants.



Source : site de la Côte d'Albâtre

#### Remarques

Dans ce territoire côtier, marqué par de nombreuses résidences secondaires, le recours fréquent à des paysagistes entraîne une forte production de déchets verts déposés en déchèterie.

EPCI

## CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION

Région : Bretagne

Population INSEE : 171 704

Département : Morbihan

Population DGF : 199 720

Communes : 34

Typologie d'habitat : Mixte



### Localisation



## Témoign

Léa LE GOASTER, responsable biodéchets

Date du retour d'expérience : 3 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2003



## MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Réduction des déchets  
Distribution de 5 000 composteurs individuels par an



## COMMUNICATION RÉALISÉE

- Page dédiée au compostage et indiquant les horaires de distributions permanentes et occasionnelles de composteurs sur le site internet
- Affichages sur les bus du territoire
- Articles de magazine
- Affiches
- Flyers
- Sessions occasionnelles de distributions de composteurs
- Permanences de distributions de composteurs (sans inscription, 1 après-midi par semaine)
- Animations auprès du grand public



## COMPOSTEURS

Tarifs

Gratuits

Nombre de distributions

Depuis 2003 : 29 144 composteurs individuels

Depuis 2024 : 4 000 composteurs individuels

Conjointement aux actions de compostage, Vannes Agglomération incite les usagers à gérer leurs végétaux dans leur jardin par le paillage et le broyage. En septembre 2025, l'agglomération a réalisé une enquête sur la bonne utilisation des composteurs et la gestion des végétaux dans le jardin.



## MOYENS HUMAINS

2 postes en CDD de 2 ans



### MOYENS FINANCIERS

Budget annuel total (compostage individuel, partagé, bioeaux, composteurs grutables) : ~ 450 000 €



### BILAN

#### Difficultés rencontrées

L'agglomération rencontre des difficultés pour atteindre son objectif d'une distribution de 5 000 composteurs par an, car une partie de la population est déjà sensibilisée et équipée. Désormais, Vannes Agglomération cherche à persuader les personnes encore réticentes.

#### Conseils pour réussir

Organiser des distributions de composteurs avec des horaires et des lieux variés  
Mettre en place des permanences de distributions de composteurs  
Communiquer sur le compostage lors d'animations

#### Remarques

Depuis novembre 2023, la Communauté d'agglomération (CA) a commencé **à mettre en place des composteurs grutables dans les communes les plus urbaines**, où le compostage partagé n'est pas possible. Grâce au travail de 2 chargés de missions sur la cartographie des sites, 2 agents de suivi et 4 agents en charge de la mobilisation au porte-à-porte, la collectivité a pour objectif d'installer 180 composteurs grutables. Depuis le démarrage de la mesure, 50 composteurs grutables ont été installés. Le compost produit est destiné aux filières agricoles locales. Depuis janvier 2025, ce sont 20 000 tonnes environ de biodéchets qui ont été transformés en compost.

# CE QU'IL FAUT RETENIR



## Intérêts

Diminuer les apports en déchèterie et en plate-forme de compostage.

Diminuer les déchets alimentaires dans les poubelles noires.

## Mise en œuvre

Vente ou distribution de composteurs aux usagers.

### Matériel

Peut proposer :

- Des composteurs de différents volumes (de 300 l à 1 000 l).
- Des biosceaux.
- Des aérateurs de composteurs.

### Moyens humains

Le nombre d'agents requis varie en fonction de la demande et des formations pouvant être dispensées aux usagers.

### Investissement

Dépend de la demande.

## Impacts

### Apport en déchèterie

Difficile d'estimer les tonnages détournés.

### Acceptabilité

Les usagers expriment une réelle demande pour ces services.

### Point de vigilance

En milieu rural, une part des habitants pratique d'ores et déjà le compostage. L'effort doit donc se concentrer sur les nouveaux habitants.



# ***PAILLAGE***

## LE PAILLAGE

Le paillage est une méthode dont le principe est de couvrir le sol avec des déchets verts. Généralement, les déchets verts sont broyés en amont, ce broyat est appelé **paillis**.

### Déchets valorisables

- Tontes de pelouse
- Feuilles mortes
- Résidus de taille d'arbres ou d'arbustes

### Quand faut-il pailler ?

On peut pailler à trois périodes clés : en début de saison quand les **graines ont germé**, en été pour **conserver l'humidité**, et en automne pour **garder les plantes au chaud** et **éviter un sol découvert**.

### Avantages

#### Pour les sols

- Protection de la biodiversité présente dans les sols
- Développement des microorganismes essentiels pour le maintien de la structure des sols
- Renforcement de la structure des sols grâce à la production d'humus
- Lutte contre l'érosion
- Réduction de l'évaporation de l'eau contenue dans les sols

#### Pour l'environnement

- Limitation des apports d'eau d'arrosage
- Limitation de la pollution liée au transport des déchets verts

### Valorisation du paillis

#### Au pied

- des arbres
- des arbustes
- des haies
- des massifs floraux

#### Au niveau des potagers

#### Dans les plantes en pot



### Dés herbant naturel

Un atout très recherché du paillage est son efficacité contre les mauvaises herbes. En formant une couche de quelques centimètres à la surface du sol, le paillage bloque la lumière du soleil et empêche ainsi la germination des graines indésirables.



Commune

# COURNON-D'Auvergne

**Région :** Auvergne-Rhône-Alpes

**Population INSEE :** 20 322

**Département :** Puy-de-Dôme

**Population DGF :** 20 825

**Typologie d'habitat :** Urbain

**Personnel du service de gestion des déchets :** 38  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



### Témoign

Laurine PAULOV, adjointe au responsable du service nature et paysages et technicienne "arbres"

Date du retour d'expérience : 25 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2011



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

- Valoriser les déchets verts
- Protéger les plantations de la collectivité en préservant l'humidité et en apportant des nutriments



### PAILLAGE

Réalisation du broyage : par la commune

#### Composants :

- Déchets de taille d'arbre
- Déchets de tonte dans certains cas
- Feuilles mortes en automne (sans broyage)

Application : au pied des massifs vivaces, des arbres, des arbustes et des haies

Types d'espaces verts : parcs, jardins, plate-bandes de végétaux



### MOYENS MATÉRIELS

1 broyeur pour le broyage

1 brouette pour le transport

1 pelle pour l'application du paillis



### MOYENS HUMAINS

Les 38 agents du service nature et paysage participent au paillage



### MOYENS FINANCIERS

Faibles coûts, avec des dépenses limitées



### BILAN

#### Aspects positifs

- La terre est plus meuble, favorisant la préservation du sol
- Réduction de la pousse des adventices
- Limitation du désherbage

Commune

# LOMME

**Région :** Hauts-de-France

**Population INSEE :** 28 165

**Département :** Nord

**Typologie d'habitat :** Mixte



## Localisation



### Témoign

Anne VIOLET, responsable du parc urbain

Date du retour d'expérience : 24 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2012



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

- Limiter la sécheresse et la déperdition d'eau
- Réduire les mauvaises herbes



### PAILLAGE

**Réalisation du broyage :** par la commune

**Composants :** bois broyé issu de l'abattage ou de la taille des arbres (cela ne prend pas en compte les résidus de tonte et les feuilles mortes)

**Application :** au pied des arbres et des massifs fleuris



### MOYENS MATÉRIELS

Broyeur Bugnot

Broyeur Saelen

Broyeur Castor



### MOYENS HUMAINS

25 agents aux espaces verts participent au paillage



### MOYENS FINANCIERS

Non évalué



### BILAN

#### Aspects positifs

- Réduction des besoins en arrosage
- Moins de mauvaises herbes

# CE QU'IL FAUT RETENIR



## Intérêts

Valoriser les déchets verts.

Protéger les plantations, apporter des nutriments et réduire la présence des mauvaises herbes.

Limite les besoins en arrosage

## Mise en œuvre

### Matériel

Broyeur nécessaire pour produire le broyat.

Matériel de manutention (brouette, pelle...)

### Moyens humains

L'équipe habituelle est mobilisée, avec un effectif ajusté en fonction des surfaces à pailler.

### Investissement

Dépend si déjà équipé pour le broyage.

## Impacts

### Points de vigilance

Évite d'envoyer des déchets verts en déchèterie.  
Efficace pour réduire l'apparition des mauvaises herbes.





# MULCHING

## LE MULCHING

Le mulching est une méthode de tonte sans ramassage de l'herbe. Cette technique consiste à couper l'herbe en fragments très fins sans les ramasser en les laissant se décomposer naturellement dans le sol. Le broyat obtenu est appelé « **mulch** » ou paillis.

### Matériel adapté

- ▀ Tondeuse mulching
- ▀ Tondeuse classique équipée d'un kit mulching
- ▀ Robot tondeuse

### Avantages

#### Pour les sols

- ▀ Ressource en matière organique pour les sols
- ▀ Réduit l'apparition de mauvaises herbes
- ▀ Conservation de l'humidité des sols

#### Pour l'environnement

- ▀ Évite le transport des déchets de tonte de la maison à la déchèterie, puis de la déchèterie à la plate-forme de compostage

### Conseils

Il est conseillé de garder une **hauteur de coupe modérée** : ne pas tondre trop court et retirer seulement un tiers de l'herbe à chaque passage. Il vaut mieux intervenir quand **l'herbe est sèche**, car l'herbe mouillée circule mal dans une tondeuse mulching et forme des paquets.

### À retenir

Le mulching, si bien fait, nécessite de tondre plus régulièrement car le paillis facilite la repousse.



### Points de vigilance

À l'inverse des pratiques de taille et de tonte raisonnées, le mulching ne favorise pas le développement de la biodiversité, car il ne diffère pas réellement d'une tonte classique.

Il convient également de veiller à ce que les résidus de tonte ne s'accumulent pas excessivement, afin d'éviter qu'ils n'étouffent le sol. Il est recommandé d'effectuer une tonte classique de temps en temps pour éviter cela.



EPCI

## CDC DU PAYS DE MORMAL

**Région :** Hauts-de-France

**Population INSEE :** 48 363

**Département :** Nord

**Population DGF :** 49 551

**Communes :** 53

**Typologie d'habitat :** Mixte

**Personnel du service de gestion des déchets : 2**  
(hors agents de collecte et déchèterie)

### Localisation



### Témoign

Camille LABARD, chargée de mission PLPDMA  
(Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés)

Date du retour d'expérience : 5 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2023



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Au sein de la Communauté de communes (Cdc) du Pays de Mormal, les déchets verts représentaient environ 30 % des apports collectés en déchèteries. Dans le cadre de son PLPDMA, la collectivité a mis en place un dispositif d'aide à l'achat pour la pratique du mulching.

#### Objectifs

- Faire connaître la pratique du mulching aux habitants
- Réduction de 15 % des tonnages de déchets verts collectés en déchèteries



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Communication sur le mulching et le formulaire de demande de subvention sur le site internet
- Affichage dans les mairies, certains magasins de jardinage et sur les réseaux sociaux (Facebook)
- Journaux des communes
- Communiqué de presse
- Rapport d'activité de la Cdc
- Rencontres avec les usagers lors d'évènements



### AIDE FINANCIÈRE

Le remboursement couvre **50 %** du prix d'achat, jusqu'à **80 € TTC** maximum.  
Exemple : Pour un matériel de 160 €, le montant de l'aide est de 80 €.

#### Financement du matériel

- Kit mulching à installer sur une ancienne tondeuse : **peu** acheté
- Tondeuse avec lames mulching intégrées : achetée dans ~ **30 %** des cas
- Robot tondeuse/mulching : acheté dans ~ **70 %** des cas
- Tondeuse à main : **rarement** achetée

#### Conditions pour bénéficier de l'aide

- Être **majeur**
- Signature du règlement** général de protection des données (RGPD)
- Facture d'achat** avec mention du modèle
- Justificatif de domicile** de moins de 6 mois avec la même identité que la facture
- RIB** de moins de 6 mois

57 demandes de subvention en 2023

68 demandes de subvention en 2024





### MOYENS HUMAINS

1 **personne** est dédiée à l'accueil général de la collectivité.



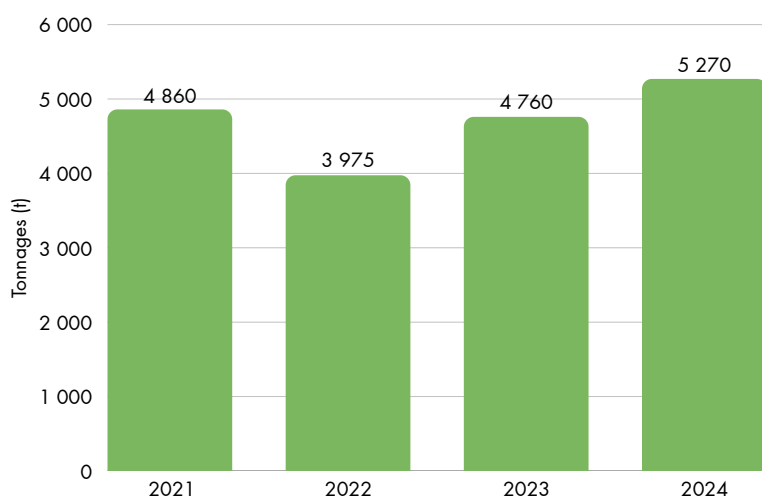
### MOYENS FINANCIERS

Le budget annuel total est de **20 000 €**. En 2024, **16 000 €** ont été utilisés.



### BILAN

#### Évolution des flux de déchets verts collectés en déchèterie



L'augmentation des tonnages de déchets verts en 2024 peut s'expliquer par plusieurs facteurs, d'une part, la météo et, d'autre part, le changement dans la gestion des déchèteries de la collectivité qui sont désormais gérées par le SIAVED (syndicat).

**82 kg/hab. en 2022**  
**98 kg/hab. en 2023**



#### Conseils pour réussir

- Essayer de travailler avec les magasins de bricolage ou de jardinage pour promouvoir le mulching
- Bien informer les usagers sur le mulching et sur les aides

#### Remarques

En parallèle du mulching, la Cdc du Pays de Mormal offre aux usagers d'autres alternatives comme le compostage. La collectivité propose à prix réduit des composteurs classiques de 600 L et des composteurs spécifiques de 1 000 L dédiés aux résidus de tontes et aux feuilles mortes.

#### Bilan des ventes

**2023 : 309** composteurs de 600 L et **50** de 1000 L  
**2024 : 347** composteurs de 600 L et **167** de 1000 L  
**Mi-2025 : 19** composteurs de 600 L et **32** de 1000 L

EPCI

## CDC FALAISES DU TALOU

Région : Normandie

Population INSEE : 23 627

Département : Seine-Maritime

Population DGF : 24 947

Communes : 24

Typologie d'habitat : Rural

Personnel du service de gestion des déchets : 5  
(hors agents de collecte et déchèterie)



### Localisation



### Témoign

Sandrine LALLIER, responsable du service déchets

Date du retour d'expérience : 20 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2022



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Dans le cadre de son PLPDMA (Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés), la Communauté de communes (Cdc) des Falaises du Talou a instauré un dispositif d'aides financières pour la prévention des déchets verts. Les objectifs sont les suivants :

- Réduire de 10 % les déchets verts
- Développer la pratique du jardinage au naturel
- Sensibiliser les habitants à la prévention des déchets
- Détourner le flux de déchets végétaux de la collecte et du traitement



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Page dédiée aux aides financières sur le site internet
- Réseaux sociaux (Facebook)
- Sensibilisation sur le jardinage durable
- Affichage en déchèterie de grands panneaux ludiques pour le compostage et le broyage des déchets verts



### AIDE FINANCIÈRE

Le montant maximal de l'aide est fixé à **100 €**, dans la limite de **80 %** du montant de la facture acquittée.

#### Financement des équipements et des prestations

- Robot mulching : **très** demandé
- Broyeur de végétaux : **moins** demandé
- Location d'un broyeur de végétaux
- Prestation de broyage par un professionnel

#### Conditions pour bénéficier de l'aide

- Habiter sur le **territoire de la collectivité**
- **Facture** acquittée datant de l'année en cours
- **2 attributions maximum** par foyer pour 2 aides différentes
- **Achat d'un robot mulching ou d'un broyeur** dans un magasin localisé dans le Pole d'équilibre territoriale et rural (PETR) Dieppe Pays Normand et Cdc des Villes Sœurs
- **Location de broyeur ou prestation de broyage** chez un professionnel localisé dans le PETR Dieppe Pays Normand et Cdc des Villes Sœurs

120 subventions en 2024,  
dont 95 robots mulching  
et 23 broyeurs





### MOYENS HUMAINS

**5 personnes du service déchets** assurant le contrôle et la validation du dossier de demande d'aide

**Service administratif** assurant l'envoi du courrier de confirmation

**Service comptabilité** assurant le versement de l'aide



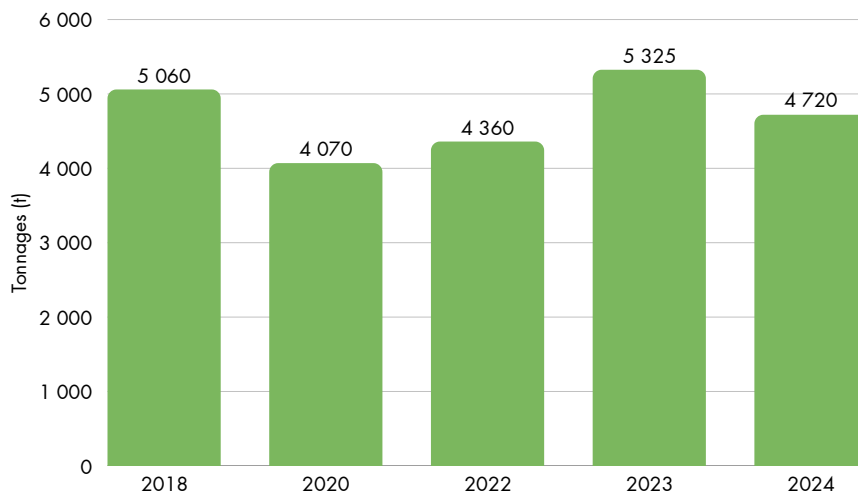
### MOYENS FINANCIERS

Budget annuel total : ~ 12 000 €



### BILAN

Évolution des flux de déchets verts collectés en déchèterie



La variabilité des tonnages de déchets verts d'une année à l'autre peut s'expliquer par divers facteurs, dont les périodes de sécheresse et la pluviométrie.

### Remarques

La collectivité finance aussi d'autres aides accessibles sur son site, notamment une réduction pour l'**achat de composteurs individuels**, proposés à 15 € au lieu de 65 €. Elle met également à disposition, dans ses deux déchèteries, **du compost et du broyat**. Chaque foyer peut en récupérer jusqu'à 100 litres chacun par an.

EPCI

## CDC INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Région : Normandie

Population INSEE : 38 141

Département : Eure

Population DGF : 42 589

Communes : 41

Typologie d'habitat : Rural

Personnel du service de gestion des déchets : 2  
(hors agents de collecte et déchèterie)



### Localisation



## Témoign

Emilie AUBRY, responsable du service déchets

Date du retour d'expérience : 18 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : 2025



## MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Au sein de la collectivité, les déchets verts représentent la part la plus importante des déchets apportés en déchèteries. Dans une démarche d'engagement environnemental et de réduction des tonnages de déchets verts, **le vice-président et certains élus ont exprimé une réelle volonté d'agir**. C'est dans ce cadre que la Communauté de communes (Cdc) a mis en place un **dispositif d'aide à l'achat de matériel dédié au mulching et au broyage**. La mesure n'a pas été acceptée à l'unanimité. Ainsi, 2025 est une année de test, il n'est pas encore garanti que cette mesure sera maintenue dans les années à venir.

### Objectifs

- Réduire les apports de déchets verts en déchèteries
- Limiter les déplacements des usagers en déchèteries
- Inciter les habitants à valoriser leurs déchets verts *in situ*
- Diminuer l'impact environnemental du jardinage



## COMMUNICATION RÉALISÉE

- Page dédiée à la subvention sur le site internet
- Réseaux sociaux (Facebook)
- Flyers distribués lors d'évènements



## AIDE FINANCIÈRE

L'équipement est remboursé à hauteur de **10 %** du prix d'achat, jusqu'à **200 € TTC** maximum.

### Financement des équipements

- Tondeuse mulching
- Robot tondeuse
- Broyeur de déchets verts

**2025**

**2 robots tondeuses financés**

~ 15 à 20 demandes d'aide en cours



### Conditions pour bénéficier de l'aide

- Habiter sur le **territoire de la collectivité** (résidence principale ou secondaire)
- Faire une **demande unique par foyer**
- Acheter du matériel neuf ou reconditionné dans un **établissement professionnel**
- Acheter l'équipement au cours de l'année **2025**
- **Signer le règlement** du dispositif



### MOYENS HUMAINS

1 **personne** est chargée du suivi des dossiers d'aide à l'achat (Emilie AUBRY).



### MOYENS FINANCIERS

Le budget annuel total est de **30 000 €**. En 2025, **400 €** ont été utilisés.



### BILAN

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant à l'impact réel du dispositif d'aide financière sur les tonnages de déchets verts restant très dépendants des conditions météorologiques.

Une estimation plus fiable nécessitera un recul sur plusieurs années.

Même si les résultats ne sont pas encore visibles, l'intérêt des habitants est clair. Une quinzaine de demandes en un mois montre bien la **motivation des habitants à changer leurs habitudes** pour des gestes plus respectueux.



# CE QU'IL FAUT RETENIR



## Intérêts

Diminuer les apports en déchèterie et en plate-forme de compostage.

Promouvoir auprès des usagers des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.

## Mise en œuvre

Aide à l'achat de kit mulching à destination des usagers

### Matériel

Peut proposer une aide pour :

- Tondeuse mulching
- Robot tondeuse

### Moyens humains

La mise en place d'aide demande un suivi administratif poussé.

### Investissement

Dépend de l'aide proposée.

## Impacts

### Apport en déchèterie

Difficile d'estimer les tonnages détournés.

### Acceptabilité

Les usagers expriment une réelle demande pour ces services.

### Point de vigilance

Ces services demandent beaucoup de temps (communication, gestion) et exigent une organisation efficace. De plus, le mulching ne favorise pas le développement de la biodiversité (contrairement aux pratiques de tailles et tontes raisonnées), mais peut réduire la production de tontes.



# ***TAILLE RAISONNÉE***



## LA TAILLE RAISONNÉE

La taille raisonnée est une technique de taille dont le but est de préserver la forme et la santé de l'arbre en limitant ses effets sur l'environnement, par exemple en s'abstenant de tailler pendant les périodes de nidification. En opposition à la taille sévère qui consiste à éliminer les branches volumineuses, la taille raisonnée consiste à effectuer des coupes légères. Les résidus de taille peuvent ensuite être broyés et valorisés (cf. partie « Broyage »).

La taille raisonnée consiste principalement à supprimer les branches :

- mortes
- malades
- dangereuses
- qui s'entrecroisent
- qui se touchent
- qui sont trop proches les unes des autres

### Avantages

- Réduction du volume de déchets de taille
- Préservation du port naturel des arbres
- Protection de la santé des arbres
- Sécurisation des espaces publics en limitant le risque de chute de branches mortes
- Préservation de la résilience des arbres face aux stress environnementaux (tempête, sécheresse, parasites)
- Amélioration de la circulation de l'air et de la lumière (taille en transparence)

### Exemples de tailles



### À retenir

La meilleure période pour une taille raisonnée est l'hiver, lorsque l'arbre est en **dormance**. Cela limite le stress et favorise une bonne cicatrisation des plaies de taille. Il faut éviter les coupes trop **proches du tronc** et les **jours de gel**, car cela peut endommager l'arbre. En été, une taille douce peut être faite pour retirer certaines branches mortes, malades ou dangereuses.

### Pour aller plus loin

Certaines essences comme les **thuyas**, les **lauriers** ou les **cyprés** sont considérées comme exotiques et ne répondent pas aux besoins de la biodiversité locale. Leur croissance rapide entraîne des interventions de taille plus fréquentes, et leurs résidus se compostent difficilement. Il peut donc être pertinent de les remplacer par des **essences locales**, plus favorables à la biodiversité et à croissance plus lente, afin de réduire les coûts d'entretien annuel.

Pour plus d'information, se référer à "Haie et bocages face au changement climatique" du GIEC Normand.

Commune

# COURNON-D'AUVERGNE

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Population INSEE : 20 322

Département : Puy-de-Dôme

Population DGF : 20 825

Typologie d'habitat : Urbain

Personnel du service de gestion des déchets : 38  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



### Témoign

Laurine PAULOV, adjointe au responsable du service nature et paysages et technicienne "arbres"

Date du retour d'expérience : 25 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2020 - 2021



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

- Préserver la santé des arbres
- Valoriser le patrimoine arboré de la commune



### TAILLE

- Nombre d'arbres :** 11 000
- Nombre d'espèces :** 71
- Types d'espaces verts :** avenues, lotissements, parcs, places, zones résidentielles...
- Diamètre de taille :** pas de taille de branches supérieures à 10 cm, plutôt 5 cm
- Fréquence de taille :** tous les ans pour les végétaux à pousse rapide, tous les 2 à 3 ans pour les végétaux à pousse lente.
- Période de taille :** toute l'année

*Dans certains cas, la fréquence de taille peut être plus sévère. Ainsi, il arrive que les arbres d'une rue soient davantage élagués afin de permettre le passage des camions de collecte des déchets. Une taille plus rigoureuse peut également s'imposer lorsqu'il existe du bois mort fragile, susceptible de mettre en danger la sécurité des usagers. Par ailleurs, des interventions plus régulières peuvent être nécessaires pour supprimer les branches qui s'entrecroisent ou pour favoriser l'éclaircissement de la ramure.*



### MOYENS MATÉRIELS

1 tronçonneuse thermique

1 petite tronçonneuse élagueuse

1 scie manuelle

1 sécateur électrique

1 scie sur perche d'élagage télescopique



### MOYENS HUMAINS

36 agents, dont 4 élagueurs dédiés à la taille des arbres.



### MOYENS FINANCIERS

Budget de gestion des déchets de la déchèterie de la commune  
~ 4 000 €

Budget de fonctionnement (fournitures, location de matériel en cas de panne...)  
~ 135 000 €

Budget d'investissement annuel (achat du matériel, aménagement, plantations)  
~ 70 000 €



### FORMATION

- **Formations annuelles via le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale**  
Les collectivités cotisent pour le centre de formation. Hors de ce dispositif, l'accès est payant.
- **Stages sur le domaine de Chaumont sur Loire sur la gestion des espaces verts**  
Finançables par les opérateurs de compétence (OPCO).
- **Exemples de formations :** gestion de l'entretien des cimetières, taille douce, formation dans le domaine des espaces verts, génie écologique...



### BILAN

#### Acceptabilité des habitants

Inquiétude des usagers vis-à-vis de la hauteur des arbres.

#### Aspects positifs

La taille douce et raisonnée permet aux arbres de **cicatriser plus rapidement**. Ainsi, le **risque d'infection par des agents pathogènes** est limité.

#### Remarques

La ville produit son propre broyat à partir des déchets d'élagage. Les déchets verts tels que le gros bois ou les haies ont une taille trop importante pour être broyés. Ces déchets trop volumineux sont déposés dans une benne dédiée.

Commune

# NEVERS

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Population INSEE : 33 005

Département : Nièvre

Population DGF : 34 735

Typologie d'habitat : Urbain



## Localisation



### Témoign

Jonathan BELMONT, responsable de la conception des aménagements

Date du retour d'expérience : 10 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : années 2010



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Suivi du plan de gestion différenciée de la commune



### TAILLE

- **Nombre d'arbres** : 30 000
- **Fréquence de taille** : rotation tous les 5 à 7 ans pour les arbres, restructuration tous les 3 ans pour les arbustes
- **Période de taille** : taille sur les arbres et les arbustes en hiver, taille légère sur les arbustes en été

*La taille raisonnée est appliquée sur les arbustes et la majorité des arbres excepté les tilleuls de la commune. Les arbres sont taillés en port libre et les tilleuls sont taillés en rideau. Les arbres peuvent être taillés plus sévèrement et plus régulièrement si leurs branches peuvent constituer un obstacle dans les espaces circulables pour les voitures, les vélos ou les piétons.*



### MOYENS MATÉRIELS

Sécateur

Petite scie manuelle

Tronçonneuse

Taille-haie



### MOYENS HUMAINS

- **1 personne** pour la taille des arbres en nacelle et **2 personnes** pour assurer la sécurité
- **1 équipe** de secteurs de jardins pour la taille des arbustes
- **1 équipe logistique** pour l'évacuation des déchets végétaux
- **1 prestataire** extérieur pour la taille des tilleuls

### € MOYENS FINANCIERS

Plusieurs dizaines de milliers d'euros

### ✓ BILAN

#### Évolution de la production de déchets verts

Pas de réduction des tonnages de déchets de taille

#### Acceptabilité des habitants

Acceptation générale des usagers

#### Remarques

La commune broie les déchets verts produits, afin de les valoriser sous forme de paillage, les massifs de vivaces arbustes étant tous paillés.



Source : site de Nevers

Commune

# PONT-REMY

Région : Hauts-de-France

Population INSEE : 1 459

Département : Somme

Population DGF : 1 510

Typologie d'habitat : Rural

## Localisation



## TAILLE RAISONNÉE - PONT-REMY

### Témoign

Vivien SOUDAIN, technicien

Date du retour d'expérience : 27 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2015



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Le village avait pour volonté d'obtenir un Label Village Fleuri. Il est labélisé 3 fleurs depuis 2018.

#### Objectifs

- Régénérer les arbustes
- Développer les espaces verts
- Favoriser le fleurissement



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- **Vidéo YouTube** - La taille raisonnée des arbustes - gestion respectueuse (Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France)
- **Journée Bourse aux plantes** permettant de réunir des jardinier et des amateurs afin d'échanger
- **Journaux**
- **Bouche à oreille**



### TAILLE

**Nombre d'arbres** : ~ 150 à 200 arbres d'alignement

**Nombre d'espèces** : ~ 50 (arbres et arbustes)

**Types d'espaces verts** : haies, terrains de sport, espaces de loisirs...

#### Pour les arbres :

- Branches de 5 cm de diamètre : souvent
- Branches de 7 à 8 cm de diamètre : rarement
- Branches épaisses : seulement en cas de risque de chute

**Pour les arbustes** : taille des petites branches

**Fréquence de taille** : alternance sur 3 ans, tous les ans pour certaines espèces

**Période de taille** : août à septembre et de mars à février



### MOYENS MATÉRIELS

Sécateurs

Tronçonneuses  
Husqvarna (~ 400 €)

1 taille-haies électrique  
Kubota (~ 2 500 à 2 700 €)



### MOYENS HUMAINS

3 à 4 personnes



### BILAN

#### Difficultés

Charge de travail supplémentaire mais étalée sur le temps

#### Remarques

Les arbustes ne disposent parfois pas de l'espace nécessaire pour se développer correctement. Ce manque de place résulte souvent d'un choix initial peu adapté, ce qui conduit ensuite à devoir pratiquer des tailles plus sévères. Pour éviter ces situations, il est essentiel de **sélectionner des arbustes en tenant compte de la surface disponible et des contraintes du site.**



Source : Vidéo YouTube - La taille raisonnée des arbustes - gestion respectueuse (Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France)

# CE QU'IL FAUT RETENIR



## Intérêts

Valoriser le patrimoine arboré, notamment en favorisant le fleurissement.

Préserver la santé des arbres.

## Mise en œuvre

### Matériel

À adapter en fonction des arborescences et de leurs localisation. Toutefois, le matériel nécessaire reste globalement similaire à celui utilisé dans une gestion « classique ».

### Moyens humains

Équipe habituelle mobilisée, avec possibilité de proposer des formations dédiées à la taille raisonnée.

### Investissement

Matériel standard.

## Impacts

### Co-produit

Permet de produire son propre broyage, utile pour pailler les espaces verts.

### Acceptabilité

Globalement bien accepté, même si certaines inquiétudes peuvent émerger.

### Point de vigilance

La taille peut être plus sévère pour garantir la sécurité des usagers.



# ***TONTE RAISONNÉE***

## LA TONTE RAISONNÉE

La tonte raisonnée, aussi appelée tonte différenciée, est une technique d'entretien des surfaces enherbées. Cette méthode consiste à tondre la pelouse selon ses besoins et sa croissance. La hauteur de tonte doit être choisie en fonction des saisons, de la météo et de l'usage de la surface enherbée.

Au cours du printemps et de l'automne, la croissance de l'herbe est très forte. Durant ces périodes, il est recommandé d'opter pour une fréquence de tonte régulière et de maintenir la **hauteur de l'herbe entre 5 et 7 cm**. Pendant l'été, le développement de l'herbe est plus lent, ainsi, il est conseillé de ne **pas tondre à ras**.

Le principe est de tondre seulement les zones enherbées **les plus fréquentées**, cela permet de créer des allées notamment pour faciliter le **passage des usagers** dans les espaces verts. Ainsi, les hauteurs de tontes sont différentes sur les surfaces enherbées où la tonte différenciée est appliquée.

### Avantages

#### Pour les sols

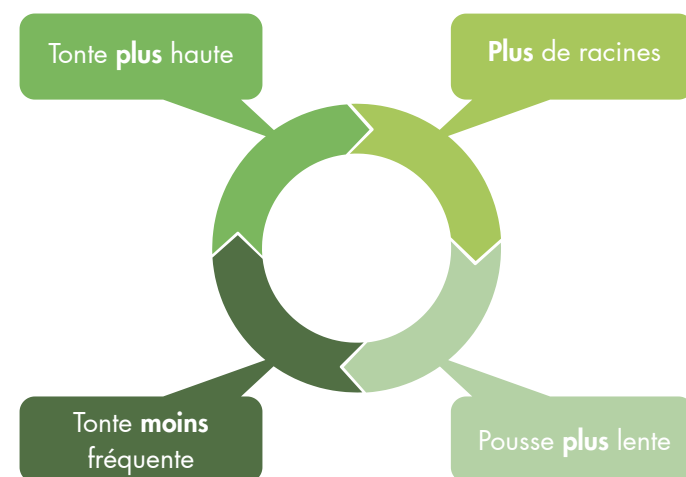
- Amplification de la nutrition des sols
- Augmentation de la résistance des sols aux maladies, au stress hydrique et thermique
- Accroissement de la densité de la végétation  
Favorisation du développement racinaire

#### Pour l'environnement

- Préservation de la biodiversité, notamment la diversité des espèces herbacées
- Favorisation de l'habitat de certains insectes
- Limitation des fréquences de tonte
- Réduction de la production de déchets verts issus de la tonte

Pour plus d'information : "Favoriser la biodiversité dans ma commune" de l'ANBDD

### Cercle vertueux de la tonte raisonnée



### Lien avec le service environnement Programme Trame Verte et Bleu

La Trame verte et bleue est un dispositif destiné à maintenir ou à rétablir des corridors écologiques permettant aux espèces animales et végétales de circuler, de se nourrir, de se reproduire et de s'adapter aux changements environnementaux.

Ce programme s'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire : il cherche à limiter la fragmentation des habitats causée par les infrastructures, l'urbanisation ou l'intensification agricole, et à intégrer la biodiversité dans les projets locaux (documents d'urbanisme, plans d'aménagement, projets d'infrastructures).

La sous-trame urbaine regroupe l'ensemble des espaces naturels présents en ville, accueillant une faune et une flore diversifiées, généralement composées d'espèces très adaptables. Le programme Trame verte et bleue vise à rendre les milieux urbains plus favorables à la biodiversité en créant des continuités écologiques. **La tonte raisonnée** constitue l'une des actions simples à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

Commune

# COURNON-D'AUVERGNE

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Population INSEE : 20 322

Département : Puy-de-Dôme

Population DGF : 20 825

Typologie d'habitat : Urbain

Personnel du service de gestion des déchets : 38  
(hors agents de collecte et déchèterie)



## Localisation



### Témoïn

Laurine PAULOV, adjointe au responsable du service nature et paysages et technicienne "arbres"

Date du retour d'expérience : 25 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2011

La commune de Cournon-d'Auvergne dispose de deux déchèteries : l'une gérée par Clermont Auvergne Métropole et l'autre administrée directement par les services municipaux. La déchèterie communale est équipée d'un **espace dédié au compostage**, où sont déposés les déchets verts compostables (plantes, pieds mères vieillissants, gazon des terrains de sport, feuilles, etc.). Le compost produit est ensuite stocké sur une plates-forme de compostage. Il est principalement utilisé pour **l'entretien des espaces verts** de la ville. Lorsque les volumes dépassent les besoins municipaux, l'excédent est transféré vers l'entreprise de compostage industriel Ecovert Boilon. Par ailleurs, la commune organise chaque année **une distribution de compost destinée aux habitants**, favorisant ainsi le recyclage et la valorisation locale des déchets verts.



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

- Favoriser l'enracinement et la résistance à la sécheresse de la pelouse
- Développer la biodiversité végétale (flore) et animale (insectes pollinisateurs)



### COMMUNICATION RÉALISÉE

- Réseaux sociaux (Facebook et Instagram) - régulièrement
- Journal municipal



Source : site de Cournon-d'Auvergne





### TONTE

**Types d'espaces verts** : zones de pique-nique, aires de jeux, parcs, boulevards, plans d'eau, station d'épuration...

**Fréquence de tonte :**

- 1 fois par an pour la plupart des zones
- 3 à 4 fois par an dans les zones de pique-nique ou autour des aires de jeux

**Période de tonte** : printemps - été (commencement à partir de mi-avril)

*La tonte différenciée est appliquée au sein de certains espaces verts, ainsi des cheminements en tonte classique sont créés pour favoriser le passage des usagers.*



### MOYENS MATÉRIELS

**4 tondeuses marchepied**  
thermiques

**4 tondeuses classiques**  
**autoportées** thermiques, dont 2  
destinées à la tonte des stades

**1 tondeuse autoportée**  
électrique

*La quasi-totalité du matériel est équipée d'un système de mulching, à l'exception des tondeuses destinées aux stades, qui disposent de deux modes de fonctionnement.*



### MOYENS HUMAINS

**36 agents** pour ~ 11 000 arbres sur la commune



### MOYENS FINANCIERS

~ 70 000 €



### BILAN

Acceptabilité des habitants

La mise en place de la tonte raisonnée a été mal accueillie par les habitants de la commune. Pour remédier à cela, des chemins en tonte classique sont créés pour faciliter les déplacements des usagers dans les espaces verts.

Commune

## NEVERS

Région : Bourgogne-Franche-Comté

Population INSEE : 33 005

Département : Nièvre

Population DGF : 34 735

Typologie d'habitat : Urbain



### Localisation



### Témoign

Jonathan BELMONT, responsable de la conception des aménagements

Date du retour d'expérience : 10 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : années 2010



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

- Suivi du plan de gestion différenciée de la commune
- Réduction des coûts d'entretien des espaces verts
- Préserver la biodiversité
- Engagement écologique



### COMMUNICATION RÉALISÉE

Présentation de la gestion différenciée sur leur **site internet**

**Panneaux temporaires annuels** retirés lorsque la fauche est terminée

**Jardins pédagogiques** de sensibilisation à la biodiversité accueillant entre 1 200 et 2 000 enfants par an



### TONTE

- **Types d'espaces verts** : bords de route, rues, boulevards, certaines zones dans les parcs, grandes plaines, autour des terrains sportifs
- **Superficie** : 240 hectares à traiter chaque année
- **Hauteur de tonte** : 60 cm à 1 m
- **Fréquence de tonte** : 1 à 2 fois par an
- **Période de tonte** : juillet et octobre

La fréquence et la période de tonte sont amplifiées en cas de conditions climatiques exceptionnelles (risque d'incendie...) ou d'événement spécial (festival...).

*Au sein de la commune de Nevers, la tonte raisonnée est réalisée en fauche tardive en prenant en compte la floraison et le développement naturel des végétaux. À l'exception de certaines zones localisées au centre-ville, la ville applique le mulching sur la majorité de ses surfaces de tontes, c'est-à-dire que les résidus de tonte sont laissés sur place. Afin que la tonte raisonnée soit acceptée par les habitants, des chemins en tonte classique sont créés à travers les fauches tardives pour faciliter la déambulation des usagers.*



### MOYENS MATÉRIELS

2 tondeuses AS Motor

1 tracteur équipé d'un broyeur

1 tracteur équipé d'un bras



### MOYENS HUMAINS

3 personnes du service logistique



### BILAN

#### Acceptabilité des habitants

Au départ, la population a été surprise que toutes les surfaces enherbées ne soient pas fauchées ou tondues. Mais au fur et à mesure, la tonte raisonnée est rentrée dans les mœurs et a été acceptée.

#### Aspects positifs

La tonte raisonnée a **réduit le temps de travail des agents** qui peuvent accorder ce temps à d'autres projets d'aménagement.

#### Remarques

La gestion des espaces verts reste un sujet délicat, car beaucoup d'habitants préfèrent les rues tondues à ras et ont pu mal accueillir l'enherbement, notamment en raison de l'arrêt des produits phytosanitaires. Pour l'entretien, la ville a recours à des dispositifs de réinsertion, afin d'assurer le désherbage manuel des rues.

Depuis 2016, les cimetières ne sont plus traités avec des produits phytosanitaires et ont été progressivement végétalisés : 140 arbres y ont été plantés, les pelouses ré-engazonnées et certaines plantes laissées libres de pousser. Cette transition écologique, bien qu'importante, a été perçue comme compliquée par une partie des habitants et a nécessité la mobilisation de moyens supplémentaires, avec la mise en place d'une équipe dédiée exclusivement à l'entretien des cimetières.

Commune  
**PÉLUSSIN**

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Population INSEE : 3 738

Département : Loire

Population DGF : 3 954

Typologie d'habitat : Mixte



Localisation



### Témoign

Stéphane VIRET, référent espaces verts

Date du retour d'expérience : 3 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : 2023



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

La mise en place de la tonte raisonnée à PéluSSin s'inscrit dans une démarche globale de **transition écologique**. Face au réchauffement climatique et au déclin de la biodiversité, la municipalité a choisi d'adapter la gestion de ses espaces verts en cohérence avec les objectifs de **son plan de mandat à l'horizon 2026**, fondé sur la **démocratie participative** et porté par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Monts du Pilat. Cette action rejoint également les ambitions du plan **Nature en ville**, ainsi que le programme **Polliniz'acteurs**, visant à renforcer la présence des pollinisateurs et à préserver la richesse écologique du territoire.

#### Objectifs

- Renforcement de la biodiversité animale et végétale, notamment dans les sols
- Encouragement de la pollinisation
- Création d'îlots de fraîcheur en ville
- Favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol
- Limiter la pollution avec l'effet filtrant des végétaux
- Développement d'espaces naturels en ville
- Gestion plus écologique des espaces verts



### COMMUNICATION RÉALISÉE

Livret de bonnes pratiques pour le respect de la biodiversité  
Programme culturel autour de la flore spontanée  
Animations  
Visites  
Panneaux d'information  
Support de communication sur leur site internet



### TONTE

**Types d'espaces verts :** parcs (Gaston Baty, 3 Sapins), aire de jeux (du Bancet), jardins (de Saint-Charles), aires de pique-nique, sites communaux sans usage, friches industrielles...

**Hauteur de tonte :** en moyenne 8 à 10 cm mais varie en fonction des sites.

- Aires de jeux et de pique-nique : 5-7 cm
- Espaces de passages et d'entrée de ville : 7-10 cm
- Espaces très peu fréquentés : 10-12 cm

**Période de tonte :** automne

*La tonte raisonnée prend en compte la présence des usagers sur les différents sites. Des chemins sont entretenus avec une tonte classique pour faciliter les déplacements des usagers.*



### MOYENS MATÉRIELS

1 tondeuse autoportée  
Kubota BX231

1 tondeuse  
débroussailleuse  
Iseki SRA950F

1 tondeuse  
Kawasaki

1 motofaucheuse  
Honda UPC



### MOYENS HUMAINS

3 agents. Néanmoins, la commune se considère en sous-effectif.



### MOYENS FINANCIERS

Budget total dédié à l'achat du matériel : ~ 30 000 €

Budget annuel dédié à la révision du matériel : ~ 2 000 €



### BILAN

#### Évolution de la production de déchets verts

Une partie des déchets de tonte est laissée sur place. De ce fait, il est compliqué d'observer une diminution des tonnages de déchets de tonte.

#### Acceptabilité des habitants

Mal acceptée par les habitants  
Plaintes sur les réseaux sociaux  
Insultes auprès des élus

#### Difficultés rencontrées

Complications pour sensibiliser les agents aux changements de pratiques  
Manque de visites sur des communes appliquant déjà la tonte raisonnée

#### Conseils pour réussir

S'inspirer de l'expérience d'autres acteurs ayant déjà mis en œuvre la tonte raisonnée  
Bien communiquer auprès des usagers et des agents

#### Aspects positifs

Favorise la biodiversité végétale et entomologique

#### Remarques

Une partie des déchets de tonte est valorisée pour le paillage sur les massifs arborés et l'ensemble des jeunes plantations.

# CE QU'IL FAUT RETENIR



## Intérêts

Engagement écologique : entre autres, favoriser le développement de la biodiversité et améliorer la santé des sols, ainsi que celle de la flore.

Réduire le temps et les coûts liés à l'entretien des espaces verts des collectivités.

## Mise en œuvre

### Matériel

À adapter en fonction des sites retenus et de leurs usages.  
Toutefois, le matériel nécessaire reste globalement similaire à celui utilisé dans une gestion « classique ».

### Moyens humains

Équipe habituelle mobilisée, avec possibilité de proposer des formations dédiées à la tonte raisonnée.

### Investissement

Matériel standard, pouvant être complété par des systèmes de mulching.

## Impacts

### Temps de travail

Temps de travail dédié aux tontes d'espace verts des agents diminue.  
Affectation des agents sur d'autres projets d'aménagements

### Acceptabilité

Peut être mal perçue par les usagers si la démarche n'est pas expliquée en amont.

### Point de vigilance

La tonte doit être adaptée à l'usage du site. Par exemple, il est possible de maintenir des cheminements en tonte « classique » afin de faciliter l'acceptabilité.  
Il faut aussi s'inspirer des expériences d'autres acteurs pour mieux communiquer auprès de la population et des agents.



# **ÉCO-PÂTURAGE**



L'éco-pâturage est une méthode naturelle d'entretien des espaces naturels et des espaces verts urbains ou périurbains grâce au pâturage d'animaux herbivores domestiques. Cette pratique permet de réduire ou d'éviter l'utilisation d'intrants chimiques et d'outils mécaniques.

## Plusieurs types de surfaces

### 01 Grandes surfaces enherbées

### 02 Surfaces peu accessibles

- Talus
- Terrains inclinés
- Sous-bois

### 03 Surfaces occupées par des espèces exotiques envahissantes

Exemple : *Renouée du Japon*

## Les espèces adaptées à l'éco-pâturage

- Ovins (moutons)
- Caprins (chèvres) } *les plus sollicités*
- Équidés (chevaux et ânes)
- Bovins (vaches)

Tous les animaux ne sont pas adaptés à l'éco-pâturage. Par exemple, les porcs sont des espèces difficiles à gérer, car ils ont tendance à endommager les espaces de pâturage.

## Avantages

- Réduction de la production de déchets verts
- Diminution des coûts d'entretien
- Limitation de l'usage d'intrants
- Entretien de milieux difficilement accessibles avec des engins mécaniques

## La charge de bétail

Pour mettre en œuvre un éco-pâturage optimal, il est nécessaire de déterminer la charge de bétail. Elle désigne le nombre d'animaux présents sur un terrain (Unité Gros Bétail) pour une superficie en hectare et une durée donnée. Elle est exprimée en UGB/ha/an.

**1 UGB = 1 vache de 600 kg générant 3 000 L de lait/an**

Exemples :

1 brebis = 0,15 UGB

1 chèvre = 0,17 UGB

Lorsque la charge augmente, la durée de pâturage doit être réduite afin d'éviter le surpâturage. Dans le cadre de l'éco-pâturage, qui repose sur un modèle extensif, la charge moyenne recommandée ne doit pas dépasser 0,5 UGB/ha/an. Toutefois, cette valeur de référence peut varier selon la superficie concernée et les objectifs de gestion fixés.

Exemples de charge moyenne selon le type de terrain :

Terrains riches : 0,8 UGB/ha/an

Terrains pauvres : 0,15 UGB/ha/an

Terrains secs et peu humides : 0,5 UGB/ha/an

Terrains humides sensibles au piétinement : 0,25 UGB/ha/an

## 4 FACTEURS DE SÉLECTION DU CHEPTEL

### Le milieu

#### Milieux peu embroussaillés

Plus adaptés aux ovins, équidés et bovins

#### Milieux embroussaillés

Plus adaptés aux caprins

### La végétation

- Feuilles
- Espèces végétales herbacées
- Ronces
- Espèces exotiques envahissantes

### L'inclinaison

#### Terrains plats

Plus adaptés aux équidés et bovins

#### Terrains accidentés

Plus adaptés aux ovins et caprins

### La superficie

< 1 ha Plus adaptés aux ovins et caprins

> 1 ha Plus adaptés aux équidés et bovins

Commune

## LE HAVRE

Région : Normandie

Population INSEE : 168 290

Département : Seine-Maritime

Population DGF : 172 238

Typologie d'habitat : Urbain



### Localisation



### Témoign

Jérôme CANDAS, chef de service patrimoine arboré et gestion des ressources

Date du retour d'expérience : 3 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : 2018



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

La "Costière" est un quartier résidentiel du Havre qui s'est implanté sur le versant situé entre la ville basse et la ville haute. Les contraintes liées à l'entretien des espaces verts ont conduit la commune à mettre en place l'éco-pâturage.

#### Objectifs

- **Soulagement des agents** : limitation des accidents de travail et des troubles musculaires
- **Diminution des nuisances sonores** lors des interventions au sein des espaces verts
- **Intérêt environnemental** : réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et amélioration de la biodiversité
- **Création de liens sociaux** entre les différentes générations
- **Économies financières** : diminution des coûts d'intervention dans les espaces verts



### COMMUNICATION RÉALISÉE

Réunion publique réalisée par les élus de quartier  
Page internet dédiée à l'éco-pâturage  
Panneaux d'informations sur les terrains d'éco-pâturage



### CHEPTEL

#### 14 chèvres des fossés

Spécialistes de la végétation difficile d'accès et friandes des ronces et de la Renouée du Japon

#### 16 brebis et 2 béliers avranchins

#### 13 brebis et 1 bélier roussin de la Hague

#### 7 brebis et 1 bélier des Landes de Bretagne

**Propriétaire** : la ville du Havre

**Rythme de présence** : jour et nuit

**Période de présence** : toute l'année



### SITE

L'éco-pâturage mobilise **8,6 hectares** de surfaces enherbées. Elles sont réparties sur **17 sites** majoritairement sur la Costière. Ces sites rassemblent un total de **24 prairies** chacune entourée de clôtures et équipée d'abris mobiles.

#### 4 sites principaux :

- Doutes du Fort de Tourneville
- Parc forestier de Montgeon
- Jardins suspendus
- Espace Jules Verne (envahi par la Renouée du Japon)



### MOYENS HUMAINS

**2 personnes** formées et habilitées à temps plein

Système d'astreinte : nuits, week-ends et jours fériés  
**11 personnes** formées

**2 personnes** dédiées au suivi administratif

### Missions

- ▀ Suivi sanitaire
- ▀ Rendez-vous vétérinaires
- ▀ Veiller au bien-être des animaux par l'alimentation et l'hydratation
- ▀ Entretien des clôtures



### MOYENS FINANCIERS

- ▀ Budget d'investissement annuel ~ **10 000 €**
- ▀ Budget annuel total ~ **22 000 €**
- ▀ Budget de fonctionnement annuel ~ **10 000 à 12 000 €**



### BILAN

#### Évolution de la production de déchets verts

Avant la mise en place de l'éco-pâturage, le broyage et le fauchage étaient réalisés sans évacuation des déchets verts. De ce fait, une réduction significative des tonnages de déchets verts n'est pas observable.

#### Acceptabilité des habitants

Au départ, les habitants étaient inquiets, par méconnaissance des animaux, puis une approbation générale s'est installée, notamment grâce à la création d'espaces de rencontre et d'animation favorisant les liens sociaux au sein des quartiers.

#### Difficultés rencontrées

Depuis 2018, entre 3 et 5 cas de disparition animale ont été recensés.

#### Conseils pour réussir

- ▀ Communication importante auprès des habitants
- ▀ Associer la population au projet

### Aspects positifs

- **Réduction des charges économiques** liées à l'entretien des espaces verts en limitant l'usage d'engins coûteux nécessitant de l'entretien et du carburant
- **Entretien des espaces verts difficiles d'accès** (notamment au niveau de la Costière)
- **Diminution de la présence de la Renouée du Japon** (une plante exotique invasive)

### Remarques

Dans les années 2000, l'éco-pâturage était déjà mis en place par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole sur le Parc de Rouelles. Géré par deux agents (jardiniers) et d'une superficie de 10 hectares, le Parc de Rouelles accueille 4 bœufs écossais, 9 ânes normands et 30 chèvres.



Commune

## GRENOBLE

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Population INSEE : 158 198

Département : Isère

Population DGF : 165 134

Typologie d'habitat : Urbain

Personnel du service Nature de la ville : 200



### Localisation



### Témoign

Lucie BIGUENET, technicienne en gestion écologique des espaces verts

Date du retour d'expérience : 11 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : 2022

À Grenoble, les déchets verts issus des foyers sont pris en charge par Grenoble Alpes Métropole, tandis que ceux provenant de l'entretien des espaces verts municipaux sont **gérés directement en régie**. Pour favoriser leur valorisation, la commune met à disposition **plusieurs sites de compostage** répartis sur l'ensemble de son territoire.



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Entre 2014 et 2021, l'éco-pâturage au sein de Grenoble était réalisé en partenariat avec des éleveurs ou des bergers. À partir de 2022, Grenoble est devenue propriétaire d'un troupeau d'animaux. Désormais, l'éco-pâturage est effectué en régie.

#### Objectifs

- **Plus de liberté** au niveau des actions d'éco-pâturage
- Assurer le **bien-être des animaux**
- Gérer la **fin de vie des animaux**



### COMMUNICATION

Média Place GRE'NET (média d'actualité et d'infos sur Grenoble et l'Isère)  
Communiqués de presse  
Animations pour les enfants



### CHEPTEL

5 brebis de la race Ouessant

8 brebis de réforme de la race Rava

**Propriétaire** : la ville de Grenoble

**Rythme de présence** : jour et nuit pour les terrains fixes, uniquement le jour pour les terrains temporaires

**Période de présence** : printemps et automne (mai à novembre)

### SITE

**Terrains fixes** entourés de barrières

**6 sites :**

- Parc Bachelard (**1,3 hectare**)
- Bastille (fort militaire)
- Centre horticole (en-dehors du domaine public, éco-pâturage seulement en hiver)
- Parc Alliance
- Rucher Villeneuve
- Espace Bajatière

**2,5 hectares** de surfaces pâturables au total

**Terrains temporaires** entourés de piquets accompagnés de filets

*La ville de Grenoble a pour projet d'augmenter le nombre d'espaces dédiés à l'éco-pâturage. La commune a pour but de mettre en place l'éco-pâturage au sein de quatre sites :*

- Parc Paul Mistral
- Buttes de la Villeneuve
- Cellatex
- Prairie aux orchidées (Bastille)

*Ces quatre nouveaux espaces représentent **2,6 hectares** de surfaces pâturables.*



### MOYENS HUMAINS

- **2 agents municipaux** (jardiniers/bergers). L'éco-pâturage occupe 30 % de leur temps.
- **1 personne** assurant le **suivi sanitaire et administratif** (Lucie BIGUENET)
- **4 jardiniers formés** (système d'astreinte)



### MOYENS FINANCIERS

**Budget d'investissement de la première année**

- 10 premières brebis ~ **3 000 €**
- 1 bétailière : **87 337 €**
- Installation d'une bergerie : **41 000 €**

**Budget de fonctionnement annuel : ~ 8 000 €**

*Le budget de fonctionnement annuel est dédié à l'achat de foin, l'entretien des clôtures, les frais de vétérinaires et l'accompagnement des bergers.*



BILAN

Évolution de la production de déchets verts

2023 : 490 tonnes  
2024 : 440 tonnes



↘ Baisse de 10 %  
entre 2023 et 2024

Acceptabilité des habitants

Création de **lien social** entre les habitants

Difficultés rencontrées

Mise en œuvre nécessitant beaucoup de temps et d'organisation en régie ainsi qu'un **fort appui politique**

Conseils pour réussir

Évaluer en amont la **faisabilité du projet**  
Déterminer **plusieurs scénarios** d'éco-pâturage en régie et en prestation

Aspects positifs

Réduction du **temps de travail** des jardiniers



EPCI

## CDC VALLÉE DE LA HAUTE SARTHE

Région : Normandie

Population INSEE : 7 555

Département : Orne

Population DGF : 8 422

Communes : 31

Typologie d'habitat : Rural

Personnel du service de gestion des déchets : 3  
(hors agents de collecte et déchèterie)



### Localisation



## Témoign

Ghislain CHAIGNON, responsable d'équipe

Date du retour d'expérience : 7 juillet 2025

Date de mise en place de l'action : 2016



## MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

Réaliser un **gain de temps** dans l'entretien des espaces verts



## CHEPTEL

~ 5 moutons

**Propriétaire** : Ghislain CHAIGNON

**Rythme de présence** : jour et nuit

**Période de présence** : toute l'année sauf en hiver



## SITE

1 site de ~ 2 500 m<sup>2</sup> déjà équipé pour accueillir des animaux localisé sur la station d'épuration de Gâprée



## MOYENS HUMAINS

1 personne (Ghislain CHAIGNON)

### Missions

- ☛ Suivi des animaux
- ☛ Donner à boire aux animaux



## MOYENS FINANCIERS

Aucun coût pour la collectivité



## BILAN

Évolution de la production de déchets verts

Avant la mise en place de l'éco-pâturage, la tonte des surfaces enherbées était réalisée en mulching. Ainsi, une diminution significative des tonnages de déchets de tonte n'est pas observable.

EPCI

## CDC FALAISES DU TALOU

Région : Normandie

Population INSEE : 23 627

Département : Seine-Maritime

Population DGF : 24 947

Communes : 24

Typologie d'habitat : Rural

Personnel du service de gestion des déchets : 5  
(hors agents de collecte et déchèterie)



### Localisation



## ÉCO-PÂTURAGE - CDC FALAISES DU TALOU

### Témoign

Sandrine LALLIER, responsable du service déchets  
Cindy HAILLET, agricultrice éleveuse (Chèvrerie La Petite Caulette)

Date du retour d'expérience : 20 et 30 juin 2025

Date de mise en place de l'action : 2023



### MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

La mise en place de l'éco-pâturage au sein de la Communauté de communes (CdC) Falaises du Talou a été motivée par plusieurs facteurs, notamment l'objectif de son **PLPDMA** (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) : promouvoir l'autogestion des espaces verts communaux et intercommunaux. De plus, la collectivité a mené un vaste programme d'achat d'espaces naturels composés de coteaux calcaires. Ces milieux naturels nécessitent un débroussaillage afin de permettre aux espèces végétales protégées de reprendre place. Dans ce contexte, la collectivité territoriale a établi un partenariat avec **la chèvrerie locale La Petite Caulette**.



### COMMUNICATION RÉALISÉE

Message annuel de la Cdc Falaises du Talou



### CHEPTEL

~ 40 chèvres des races Alpine et Saanen

**Propriétaire** : chèvrerie La Petite Caulette

**Rythme de présence** : jour et nuit

**Période de présence** : début août à mi-octobre



### SITE

1 site de **3,4 hectares** entouré de **clôtures**, pentu et présentant beaucoup de ronciers, localisé à Saint-Ouen-sous-Bailly



### MOYENS HUMAINS

2 agriculteurs éleveurs (Mme et M. HAILLET)

#### Missions

☛ Suivi quotidien des animaux

☛ Surveiller l'apport en eau

☛ Apport quotidien en grain



### MOYENS FINANCIERS

Location annuelle du terrain par la chèvrerie : **30 €**



### BILAN

Aspects positifs

Retours positifs des usagers

# CE QU'IL FAUT RETENIR



## Intérêts

Réduire le temps et les coûts liés à l'entretien des espaces verts des collectivités.

Faciliter l'entretien de terrains difficiles d'accès ou complexes à travailler pour les équipes techniques.

## Mise en œuvre

### Cheptel

Taille du cheptel variable, mais généralement composé d'une dizaine d'animaux, le plus souvent des races rustiques contribuant à la préservation génétique.

### Moyens humains

Proportionnel à la taille du cheptel, l'éco-pâturage nécessite la mise en place d'un système d'astreinte et la formation d'agents pour assurer le suivi des animaux (santé, bien-être, gestion des clôtures...).

### Investissement

Variable selon la taille et le type de cheptel. Prévoir également des investissements annuels pour l'entretien du matériel (clôtures, auges, etc.).

## Impacts

### Quantité de déchets verts

Part de déchets verts issus des collectivités semble diminuer. Diminution de la présence de plantes invasives.

### Acceptabilité



Très bien perçue par les usagers et créatrice de lien social, même si quelques réticences peuvent apparaître au départ.

### Point de vigilance

La mise en place de l'éco-pâturage nécessite une planification anticipée.




## Refus des tontes en déchèterie

-  Quand des collectivités les refusent en déchetteries, 2024 - Déchets infos n° 272
-  Une mairie peut-elle vous interdire de déposer vos déchets verts en déchèterie ?, 2023 - Ouest France











## Broyage

-  Que faire du broyage de branches ? Valorisez vos déchets verts intelligemment, 2025 - Bochard S., Villes environnement




## Compostage


-  Aérobie - Larousse
-  Amendement - Larousse
-  Réseau Compost Citoyen - RCC
-  Analyse sociologique des comportements liés au brûlage des déchets verts, Enquêtes auprès des particuliers et des collectivités - Proposition de messages de sensibilisation, 2023 - BERHUET, S., MAES C., MILLOT C., ADEME
-  Comment utiliser le compost ?, 2021 - Desfemmes C, Gerbeaud
-  Compostage individuel - Actu techno
-  Co-compostage de boues de station d'épuration et de déchets verts : Nouvelle méthodologie du suivi des transformations de la matière organique, 2007 - Albrecht R.
-  5 règles pour réussir son compost, 2020 - ADEME



## Paillage

-  Comment faire du paillage ?, 2019 - ADEME




 Des déchets verts dans ma commune. Valoriser, réduire, voire supprimer la production de déchets verts à l'échelle d'une collectivité territoriale, 2020 - VALTOM, FREDON AURA, FREDON France

 Que faire avec les tontes de gazon ?, 2022 - Isabelle C., Gerbeaud




## Mulching

 Tout savoir sur le mulching, une autre façon de tondre, 2023 - Promesse de Fleurs



## Tonte raisonnée

 La tonte raisonnée : comment et pourquoi ?, 2023 - JARDINIERS professionnels

 L'aménagement des cimetières du Calvados - Calvados ingénierie

 Favoriser la biodiversité dans ma commune - ANBDD



## Taille raisonnée

 La taille douce ou raisonnée des arbres, 2024 - Promesse de Fleurs

 Haie et bocages face au changement climatique - GIEC Normand.



## Éco-pâturage

 Éco-pâturage, 2017 - MAQUAIRE J., INRAE









 Synthèse bibliographique sur l'éco-pâturage, 2022 - COURRIC E., CBNBP - MNHN

 Réussir son projet d'éco-pâturage – Guide Technique par le Département de Mayenne, 2019 - BOURREL V., DEROUAULT A., FORET S., le Département de la Mayenne

 L'éco-pâturage au service de la collectivité - ANBDD



## Générales

-  Mieux gérer la production de déchets verts sur son territoire (synthèse des premiers groupes d'échange en Normandie), 2024 - Biomasse Normandie, OBDEC
-  Alternative au brûlage des déchets verts, les collectivités se mobilisent, 2018 - ADEME
-  Recueil d'exemple de gestion de proximité des déchets verts, 2018 - TILBIAN, J., AMORCE, ADEME
-  Gestion différenciée des espaces verts, 2014 - Métropole Rouen Normandie
-  Guide de la gestion différenciée des espaces verts - Région Bretagne
-  Des déchets verts dans ma commune. Valoriser, réduire, voire supprimer la production de déchets verts à l'échelle d'une collectivité territoriale, 2020 - VALTOM, FREDON AURA, FREDON France
-  Solutions alternatives au brûlage pour valoriser les végétaux, 2023 - Lemaire N., Marcoux M.A, Kim Quentin-Lu, ECOGEOS
-  Analyse sociologique des comportements liés au brûlage, 2023 - Berhuet S., Maes C., Millot C., CREDOC

# Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire en Normandie

La mission prioritaire de l'Observatoire, animé par Biomasse Normandie, est de mutualiser les connaissances sur la gestion et la valorisation des déchets pour permettre aux acteurs du monde des déchets d'orienter les stratégies de développement – qu'elles soient publiques ou privées – en faveur de l'économie circulaire.

L'Observatoire identifie les besoins et les opportunités des territoires afin d'orienter les stratégies de développement, qu'elles soient publiques ou privées, tout en rendant compte aux citoyens, entreprises et territoires des résultats obtenus en Normandie grâce à des indicateurs de suivi.

Également un outil majeur de sources d'information et de suivi de documents de planification, l'Observatoire est au service des territoires et permet d'identifier les besoins et les opportunités, afin d'orienter les stratégies de développement.

Dans ce cadre, Biomasse Normandie reste à la disposition des collectivités locales pour répondre à des questions techniques, économiques ou réglementaires, participer à des réunions d'information, fournir des données à des collectivités réalisant des outils de planification ou encore mettre en relation les différents acteurs du déchet.

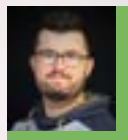
Des questions, des remarques,  
besoin de précisions ?



**Alexandre FARCY**  
a.farcy@biomasse-normandie.org  
02 31 34 17 60



**Flavie DURAND**  
f.durand@biomasse-normandie.org  
02 31 34 17 70



**Firmin LEPETIT**  
f.lepetit@biomasse-normandie.org  
02 31 34 17 72



**Clémentine RAMON**  
c.ramon@biomasse-normandie.org  
02 31 34 17 66



**Clothilde LESCOAT**  
c.lescoat@biomasse-normandie.org  
02 31 34 17 63